

**Comités consultatifs de citoyens
Conférence annuelle 2004
26-28 novembre 2004**

« CCC - Présents dans la Communauté »

- Rapport de Conférence -



**A eu lieu au:
Hôtel Sheraton
Ottawa (Ontario)**

**Préparée par: Suzanne Cuff
Agente de projet, La Division de l'engagement des citoyens
Service Correctionnel du Canada**

Table des matières

Introduction.....	page 3
Réunions du Comité FPPRF, les comités consultatifs nationaux, et des Coordonnatrices régionales.....	page 3
Présentation Pré-conférence sur le marketing social et le plaidoyer.....	pages 3-6
Séance de formation sur les ordonnances de surveillance de longue durée, la libération d’office assortie d’une assignation à résidence et la déclaration de délinquant dangereux	pages 6-9
Rencontre du Comité national de direction.....	page 9
Mot de bienvenue.....	pages 10-12
Période de questions et réponses avec le Commissaire intérimaire.....	pages 12-15
Présentation sur les résultats des recherches et l’évaluation des CCC.....	pages 15-19
Ateliers de planification stratégique et le partage des pratiques exemplaires.....	pages 20-41
Atelier des Établissements pour femmes.....	pages 20-22
Atelier des Établissements à sécurité maximale.....	pages 22-26
Atelier des Établissements à sécurité moyenne.....	pages 26-30
Atelier des Établissements à sécurité minimale.....	pages 30-31
Atelier des Bureaux de district et bureaux de libération #1.....	pages 32-39
Atelier des Bureaux de district et bureaux de libération #2.....	pages 39-41
Souper Reconnaissance.....	pages 41-43
Présentation : « comment créer un lien avec la collectivité et faire face aux médias ».....	pages 43-46
Mot de la fin.....	page 47
Les participants.....	pages 48-51
Information supplémentaire.....	page 52

Introduction

Les comités consultatifs des citoyens (CCC) au Service correctionnel du Canada (SCC) ont eu leur dix-neuvième Conférence nationale à Ottawa (Ontario) le 26 au 28 novembre, 2004. Cette publication est la documentation du procès verbal des délibérations de la Conférence, ci-inclus un sommaire des ateliers. Le thème de la conférence de cette année était: CCC: présent dans la communauté.

Réunions du Comité FPPRF, les comités consultatifs nationaux, et des Coordonnatrices régionales

Ces réunions ont été retenus antérieur à la Conférence et l'ordre du jour des réunions ont été distribué aux participants.

Pre-Conférence Présentation sur le marketing social et le plaidoyer (Penthouse A et B) :

Présentateur : François Lagarde

Objectifs de la présentation :

- Prédiposition
- Outils

Sommaire:

- Vos objectifs de changement
- Concepts et principes:

Marketing social: Jugement populaire; communications; plaidoyer; et vos forces et vos faiblesses.

Vos objectifs de changement :

- Prenez à titre d'exemple votre organisme ou l'une de vos interventions. Transposez vos objectifs des deux ou trois prochaines années en un scénario comprenant les publics cibles (internes ou externes, partenaires compris) avec les comportements, actions, ou décisions que vous aimeriez voir chacun d'eux adopter.

Le marketing social

« Le marketing social se définit par le recours aux principes et techniques du marketing dans le but d'amener un public cible à accepter, rejeter, modifier ou délaissier volontairement un comportement, dans son intérêt, dans l'intérêt d'un groupe ou de l'ensemble de la société. » (Traduction libre d'une définition de Kotler et coll., 2002)

"On associe souvent le marketing social à la publicité de masse. Cependant, bien que le volet promotionnel d'une campagne de marketing social soit le plus visible, il s'inscrit dans un ensemble intégré comportant tous les éléments du mixe marketing" (Mailbach, 2002) – produit, prix, place (lieu), et promotion.

Une campagne de marketing social se révèle donc d'une portée plus large puisqu'elle inclut la création de milieux physique, social, et économique propices à l'adoption du comportement visé.

Principes: Éthique; adoption volontaire; recherche formative (centrée sur les publics); segmentation; échange; concurrence; positionnement; les freins et avantages; partenariats; normes sociales; engagement à long terme; et rendre le comportement ou le programme proposé *attrayant, facile d'accès et populaire* (Smith, 1999)

Questions de base en marketing social :

- Quels publics ou groupes souhaitez-vous convaincre ?
De quoi ?
- Pourquoi le feraient-ils, pourquoi pas et qui a de l'influence sur eux ?
- Comment et où pouvez-vous les rejoindre ?
- Pouvez-vous les segmenter sur une base démographique, comportementale, sociale, économique, etc. ?
- Quelle est la nature de votre concurrence ?
- Comment pouvez concevoir ou modifier ce que vous offrez ou ce dont vous faites la promotion de façon à rendre les comportements plus attrayants, moins coûteux, plus faciles d'accès (temps et endroit) ?

Jugement public (Yankelovich):

Coming to Public Judgment. Yankelovich, Daniel (1991). Syracuse University Press

Une forme particulière d'opinion publique qui, contrairement aux sondages d'opinion courants, sous-tend : 1) une réflexion plus poussée et une meilleure évaluation des options, un engagement plus personnel face à la cause, une prise en compte d'un éventail plus large de facteurs ; et 2) une importance plus grande accordée aux aspects normatifs, valorisés et éthiques des enjeux plutôt qu'aux aspects factuels et informatifs. (p. 5)

Pour qu'une opinion soit de qualité, il faut que la population assume une forme de responsabilité face aux conséquences de ses points de vue. Si, pour quelque raison que ce soit, elle n'est pas disposée à assumer cette responsabilité, la qualité de son opinion sera faible. (p.24)

- Règles (choisies) à l'intention des intervenants qui veulent amorcer avec la population un dialogue menant à un jugement populaire et à une amélioration de la qualité de l'opinion publique :

- Quel que soit l'enjeu, on peut généralement présumer que la population et les experts n'auront pas les mêmes points de vue. Pour combler ce fossé, les intervenants doivent identifier les fondements de la pensée populaire et savoir comment y répondre.
- Ne pas dépendre des experts pour présenter un enjeu.
- Déterminer la principale préoccupation de la population et y trouver des solutions avant de discuter de tout autre volet de l'enjeu.
- Limiter à deux ou trois le nombre d'enjeux soumis aux gens à un moment donné.
- Il est plus facile d'obtenir des gens une analyse poussée si on leur propose un choix.
- Les intervenants doivent prendre l'initiative de souligner les qualités inhérentes à chacun des choix.

Communications:

- L'efficacité de stratégies de communication repose sur deux conditions essentielles : Diffuser le bon message (contenu) et bien diffuser le message (réalisation). (Donovan & Henley, 2003)

Par bon message, on entend un message apte à motiver le public cible à adopter l'action visée. Pour ce faire, le message doit tenir compte des connaissances, croyances et attitudes du public cible et être en mesure d'orienter les croyances, attitudes et comportements dans la direction souhaitée.

Pour bien diffuser le message, il faut s'assurer qu'il retienne l'attention, qu'il soit crédible, pertinent et facile à comprendre, qu'il suscite les émotions voulues et ne suggère pas de contre-argument.

Le plaidoyer : Les décideurs veulent prendre les bonnes décisions; ils ne veulent pas entendre parler de problèmes, seulement de solutions; ils recherchent les solutions les plus simples, les plus rapides et les moins coûteuses; et ils doivent pouvoir expliquer votre projet dans le cadre du bulletin d'informations de soirée

« Le plaidoyer, c'est prendre la parole, attirer l'attention d'une communauté sur une question importante et orienter les décideurs vers une solution. Les stratégies de plaidoyer peuvent comporter des activités de « lobbying » ; de marketing social ; d'information, d'éducation et de communication (IEC) ; d'organisation communautaire ou maints autres stratagèmes. » (Sharma, 1997)

Action dans les médias :

- Utiliser les médias pour influencer la couverture des enjeux et orienter le débat sur ces enjeux... (Greenwell, 2002);
- L'action dans les médias se fonde sur trois éléments-clés : déterminer les sujets du jour (susceptibles de faire la nouvelle / enjeux), orienter le débat (politiques nécessaires) et promouvoir ces politiques (par divers moyens à court terme);

- Obtenir une couverture médias : tisser des liens avec les médias, cerner les enjeux, créer des nouvelles (Siegel & Doner, 1998);
- Progrès, controverse, injustice, ironie, prétexte local, angle personnel, célébrité, point tournant, anniversaire, événement saisonnier (Wallack et al., 1993).

Principes fondamentaux : évaluer vos forces et vos faiblesses :

- À la lumière des principes énoncés, quelles sont vos forces et vos faiblesses ?

Groupe d'experts de la journée d'apprentissage sur les ordonnances de surveillance de longue durée, la libération d'office assortie d'une assignation à résidence et la déclaration de délinquant dangereux (*Penthouse A et B*) :

Participants :

Suzanne Brisebois, gestionnaire principale de projets, Réinsertion sociale, SCC

Mary Campbell, directrice générale par intérim, Affaires correctionnelles, SPPCC

Elizabeth White, directrice exécutive de la Société Saint-Léonard du Canada

William Staub, directeur général, Justice réparatrice, SCC (**modérateur**)

Société Saint-Léonard du Canada (E. White)

M^{me} White estime que le sujet de la présente journée d'apprentissage est tombé à point nommé en raison des inquiétudes du public et de l'anxiété accrue à l'égard des récents événements fortement médiatisés qui se sont déroulés à Hamilton et à Vernon. Les médias rassemblent souvent en un seul article ou en une seule présentation des renseignements tirés de plusieurs profils de délinquants, ce qui peut contribuer à augmenter les inquiétudes. Même si elles reflètent la réalité, les expressions comme « potentiellement violent » sont incendiaires. Présenter les choses d'une telle façon ne fait qu'inciter le public à remettre en question les décisions du SCC et de la CNLC de mettre certains détenus en liberté. Lorsqu'elle ne se sent pas en sécurité, la société a tendance à vouloir exercer davantage de contrôle et demande au gouvernement de mettre en place des mesures plus strictes à l'égard de tous les genres de mise en liberté.

La Société Saint-Léonard du Canada fournit de l'hébergement de transition surtout aux délinquants de sexe masculin, qui peuvent s'avérer être des délinquants ayant d'importants besoins et des délinquants à contrôler. M^{me} White fournit des statistiques sur divers genre de mise en liberté : au 1^{er} avril 2004, 20 % des délinquants mis en liberté devaient respecter des conditions liées à l'hébergement.

Elle parle également des défis auxquels fait face le personnel de la Société lorsque des délinquants sont transférés dans des maisons de transition. Elle précise que ces dernières pourraient ne pas être suffisamment préparées à recevoir les délinquants si on leur communique les conditions de l'assignation à résidence seulement un jour avant la mise en liberté de ces derniers.

M^{me} White aborde également la question des mesures qui ont connu du succès lors de la mise en liberté des délinquants; elle mentionne plus particulièrement la nécessité d'offrir de l'aide et du soutien aux délinquants, par exemple, sous forme de programmes et d'hébergement.

Certains délinquants ne disposent pas des ressources nécessaires pour être autonomes dans la collectivité et bénéficient grandement d'un programme de libération structurée, qui permet de satisfaire à leurs besoins dans la collectivité. La Société Saint-Léonard a pour but de trouver un sain équilibre entre les personnes qui ont des besoins complexes et un système qui s'avère être complexe.

M. Campbell

M^{me} Campbell fait un survol du contexte juridique de la déclaration de délinquant dangereux.

En Amérique du Nord, plusieurs façons de s'occuper des délinquants dangereux ont été utilisées, notamment la politique des trois fautes, les peines d'emprisonnement pour des périodes indéterminées et les mesures législatives sur les nuisances. Qui plus est, il existe des camps de détention pour les jeunes contrevenants. M^{me} Campbell fait ensuite un résumé des mesures législatives canadiennes sur les délinquants dangereux.

Il y a eu d'abord l'adoption, en 1947, des dispositions sur les repris de justice, qui a été suivie des mesures législatives sur les psychopathes sexuels criminels. Ces mesures imposaient à toute personne recevant cette désignation une peine d'emprisonnement pour une période indéterminée. En 1977, elles sont devenues les dispositions relatives aux délinquants dangereux. Quatre-vingt-dix pour cent des individus qui recevaient cette désignation étaient des délinquants sexuels; selon le public, ces individus sont les plus dangereux. Cette désignation comportait une peine d'emprisonnement pour une période indéterminée. Toutefois, les tribunaux ont eu beaucoup de difficulté à composer avec le processus à suivre pour imposer cette désignation. C'est pourquoi, au milieu des années 1990, des modifications aux dispositions relatives aux délinquants dangereux ont donné lieu à la création des libérations d'office assorties d'une assignation à résidence et des ordonnances de surveillance de longue durée.

S. Brisebois

Les ordonnances de surveillance de longue durée (OSLD) ont vu le jour en 1997. Ces ordonnances sont imposées par le tribunal au moment de la détermination de la peine et peuvent viser une période d'au plus dix ans. En vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), les délinquants à contrôler sont toutefois admissibles à la mise en liberté sous condition – comme la semi-liberté (SL), la libération conditionnelle totale (LCT) et la libération d'office (LO) – pendant leur incarcération. Les OSLD entrent en vigueur au moment de l'expiration du mandat. Dans le cas d'un délinquant purgeant une peine de ressort provincial, l'OSLD entre en vigueur à la date d'admissibilité à la libération conditionnelle la plus rapprochée, fixée par la province. Jusqu'à maintenant, la majeure partie des délinquants à qui une OSLD a

été imposée est des hommes. Seulement quatre femmes se sont vues imposer une telle ordonnance.

Un individu peut être déclaré délinquant dangereux si le tribunal est convaincu qu'il est raisonnable de penser que le risque de récidive du délinquant sous surveillance peut être contrôlé dans la collectivité. Les OSLD ont été créées à l'intention des délinquants sexuels, mais ces ordonnances ont par la suite été rendues à l'endroit d'autres genres de délinquants. La désignation de délinquant à contrôler a pour but d'offrir un environnement davantage structuré et supervisé après la peine en milieu carcéral (date d'expiration du mandat [DEM]).

Il faut souligner le fait que certains tribunaux assortissent parfois d'une OSLD les peines pour infraction à une loi provinciale. La durée relativement courte d'une telle peine n'offre normalement pas suffisamment de temps pour évaluer les détenus et leur offrir des programmes, comme dans le cas de délinquants sous responsabilité fédérale. Qui plus est, la dualité de ressorts présente d'autres problèmes de communication et de coordination lorsqu'il devient nécessaire de planifier, pour le délinquant à contrôler, une transition en toute sécurité de l'incarcération à la collectivité.

Il convient également de signaler qu'un pourcentage important de délinquants à contrôler sont maintenus en incarcération jusqu'à la date d'expiration de leur mandat. Ce genre de cas présente un problème particulier pour le SCC puisqu'on impose souvent à ces délinquants, par ordonnance, une très longue période de surveillance (en moyenne 8,8 ans); ces cas nécessitent souvent beaucoup de ressources.

En novembre 2004, on comptait au Canada 284 délinquants à contrôler. De ce nombre, 180 étaient sous garde et 104 était sous surveillance dans la collectivité en vertu de divers genres de mise en liberté (SL, LCT, LO ou OSLD). Ces valeurs sont relativement peu élevées, mais on s'attend à ce qu'elles augmentent.

Pour gérer cette population, le SCC fait un suivi actif des statistiques relatives aux délinquants à contrôler et des tendances à la hausse afin de cerner les ressources permanentes qui seront nécessaires. Un groupe de travail national sur les ordonnances de surveillance de longue durée a été créé. Chaque région est dotée d'un représentant qui sert de personne-ressource lorsqu'on aborde les questions courantes de stratégie, de droit et de mise en oeuvre. De plus, divers organismes et ministères échangent activement des renseignements, notamment le SCC, le ministère de la Justice, la CNLC et SPPCC.

Les participants discutent d'autres questions comme les délinquants ayant des besoins spéciaux et dont le dossier doit être examiné plus en détail (p. ex., problèmes de santé mentale). La Société Saint-Léonard prend en charge des délinquants à risque élevé ou qui ont de grands besoins, mais elle consulte la collectivité avant de les accepter.

Le Programme Stella Burry, à Terre-Neuve, est en mesure de répondre aux besoins des délinquantes qui ont des problèmes de santé mentale. Les United Church Halfway Houses, à Winnipeg, offrent sept places à ce genre de délinquants, mais davantage de

services sont nécessaires. Le système accuse des lacunes en ce qui a trait à ces personnes; le SCC examine en ce moment les moyens d'offrir aux délinquants qui ont des problèmes spéciaux l'aide dont ils ont besoin.

Questions posées

1) Pourquoi le nombre de libérations d'office assorties d'une assignation à résidence est-il si élevé?

Si on tient compte du contexte global, les libérations d'office assorties d'une assignation à résidence représentent seulement environ 15 % de l'ensemble des mises en liberté. Pourtant, dans certaines régions, l'assignation à résidence est de plus en plus utilisée. Cette augmentation pourrait être liée à l'évolution de la population des délinquants (p. ex., antécédents criminels plus lourds, infractions avec violence, crime organisé/gangs, etc.); toutefois, on ne peut dire si les différences entre les régions sont dues à des fluctuations temporaires de la population des délinquants ou à d'autres facteurs plus significatifs. Des initiatives régionales ayant pour but d'examiner cette question plus en profondeur ont été réalisées ou sont en place en ce moment.

2) Pourrait-on utiliser l'internement civil pour les délinquants à risque élevé?

Ce sujet a fait l'objet de vastes discussions. Les États-Unis disposent de mécanismes plus souples pour s'occuper des délinquants une fois leur peine purgée parce que le droit pénal et la santé relèvent de la compétence de l'État (alors qu'au Canada, la compétence à cet égard est divisée entre les administrations provinciales et le gouvernement du Canada). En outre, la *Charte canadienne* offre certaines garanties qui empêcheraient probablement l'internement civil à la fin d'une peine, à moins que cet internement ne soit régi par les mesures législatives provinciales en matière de santé mentale.

3) Que peut-on faire à l'égard de la question des délinquants mis en liberté qui récidivent? Que peuvent faire les comités consultatifs de citoyens (CCC)?

Les CCC peuvent aider le SCC à offrir du soutien dans la collectivité aux délinquants qui sont mis en liberté. C. Beaumont suggère que les CCC discutent avec les politiciens afin que ces questions soient traitées dans le cadre du programme de santé. De plus, les CCC participent à des consultations sur diverses questions, et le SCC tente de solliciter leur participation le plus tôt possible dans le cadre du processus d'élaboration des politiques.

Rencontre du Comité national de direction/ Coordinatrices Régionales (*salon F*):

Le procès verbal de la réunion a été distribué aux participants.

Mot de bienvenue par président national des Comités consultatifs de citoyens, le Commissaire adjoint du secteur des communications et l'engagement des citoyens, et le Commissaire par intérim (salle Rideau) :

Mot de S. Taylor, président national des Comités consultatifs de citoyens (CCC)

Cette conférence donne aux membres des CCC une excellente occasion d'échanger de l'information et d'établir des réseaux. Le nombre de CCC est passé de 55 à 105.

S. Taylor parle ensuite de la présentation qu'il a faite au Comité de direction en juillet, au cours de laquelle il a parlé des trois « C », soit les communications, la cohérence et la conformité. Les communications sont le moteur d'une organisation et les Comités consultatifs de citoyens (CCC) s'efforcent d'améliorer les communications entre tous les paliers du SCC et les CCC. En ce qui concerne la cohérence, la DC 023 s'applique à tous les CCC et il existe des outils particuliers qui guident les CCC tels que la LSCMLC, le RSCMLC, le Guide des CCC et le Manuel d'orientation. Pour ce qui est de la conformité, le SCC doit veiller à ce que les CCC respectent la DC 023.

Durant les ateliers de la conférence, des groupes élaboreront des plans stratégiques qui pourront servir d'outils. Ces plans devront être examinés et mis en œuvre par les unités opérationnelles.

S. Taylor informe les participants que la conformité accroîtra la crédibilité des CCC.

G. Meredith, CACEC, SCC

G. Meredith remercie les membres du CCC de leur engagement et de leurs contributions. Les incidents mettant en cause des délinquants qui surviennent dans la collectivité constituent un problème pour le SCC. Il mentionne également que les CCC jouent un rôle actif dans les établissements, les bureaux de libération conditionnelle et les collectivités en intervenant lors de tels incidents et en informant le SCC.

Des outils et des séances de formation permettent d'établir des liens entre la collectivité, les CCC et le SCC. Le SCC veut donner aux membres des CCC des outils pour les aider à mettre en œuvre des activités de liaison et d'information du public. La présentation sur le marketing social a aidé les participants à comprendre à quel endroit ils se situent et à aller là où ils veulent aller. La liaison avec la collectivité est extrêmement importante. Les CCC, en collaboration avec le SCC, doivent renseigner les membres de la collectivité sur leurs rôles et leurs responsabilités et leur montrer de quelle façon les CCC peuvent exercer une influence tant sur le SCC que sur le processus correctionnel.

D. Head, le Commissaire p. i., SCC

D. Head remercie S. Taylor de l'avoir invité à la conférence et le félicite pour son leadership. Il souligne que le Service apprécie et reconnaît les travaux accomplis par les CCC. Les membres des CCC donnent des conseils au SCC, ce qui l'aide à prendre des décisions. D. Head estime qu'il reste encore du travail à faire pour améliorer les communications. Les CCC doivent savoir ce que fait le SCC et ce vers quoi il se dirige pour l'aider à aller de l'avant. En peu de temps, le nombre de CCC est passé de 66 à 105, et les CCC comptent près de 600 membres à la grandeur du Canada.

Les participants sont invités à recruter de nouveaux membres. Le commissaire p.i. est content de l'ordre du jour de la conférence et estime qu'il comporte des points intéressants pour tout le monde. Il donne ensuite un aperçu du contexte et des priorités du SCC.

Aperçu du SCC

Contexte externe :

Notre gouvernement est un gouvernement minoritaire. Ce n'est pas facile pour le SCC de savoir ce qui se passe et de connaître les résultats. Les commissaires adjoints et D. Head se réunissent tous les matins pour discuter des nouvelles de la journée, des incidents qui se sont produits dans les unités opérationnelles au cours des dernières 24 heures et des mesures à prendre pour traiter les questions et les incidents.

La confiance du public est faible. Un seul incident peut donner lieu à un débat public étant donné que les médias ne font état que des incidents les plus négatifs. Le public n'entend pas parler des délinquants qui réussissent à se réinsérer dans la société. Le SCC doit trouver des façons de diffuser aussi les « bonnes » nouvelles.

Contenu interne :

Voici quatre des sujets de préoccupation du SCC:

1) Sécurité :

Aujourd'hui, on met davantage l'accent qu'il y a dix ans sur la réinsertion sociale et la sécurité personnelle, en particulier dans les établissements à sécurité maximale. La sécurité du personnel et des délinquants est très importante. Le décès de L. Pargeter a obligé le SCC à examiner son mode de fonctionnement pour s'assurer qu'un incident de ce genre ne se reproduise plus jamais.

En outre, on fait constamment référence au profil changeant des délinquants (les profils actuels des délinquants seront communiqués aux membres des CCC). Il est donc nécessaire de savoir ce que signifient ces changements pour les établissements, les bureaux de libération conditionnelle et les collectivités. Le nombre de délinquants atteints de problèmes de santé mentale est à la hausse tout comme le nombre de délinquants qui sont admis dans les établissements pour purger une peine de trois ans ou plus. On a aussi constaté une augmentation du nombre de délinquants ayant de

lourds casiers à titre de jeunes contrevenants ou de délinquants sous responsabilité provinciale. Les employés du SCC eux-mêmes font face à des problèmes particuliers, par exemple traiter avec des délinquants qui purgent des peines plus courtes, faire participer les délinquants aux programmes, l'infrastructure physique et la formation du personnel.

2) Surveillance dans la collectivité :

Cette question a été soulevée récemment à la suite des incidents survenus à Vernon et à Hamilton. Le nombre de délinquants en semi-liberté et en liberté conditionnelle totale est à la baisse, tandis que le nombre de délinquants en liberté d'office augmente lentement, ce qui constitue un problème pour le SCC. Sur le plan de la sécurité de la collectivité, il y a des questions qui doivent être examinées et réglées.

3) Ressources humaines :

Le nombre d'employés qui occupent un poste de direction et qui prévoient prendre leur retraite augmentera énormément au cours des prochaines années. Il y a moins de personnes disponibles pour occuper les postes de sous-directeur, de sous-directeur adjoint, de directeur de district et de directeur sectoriel qu'il y en avait il y a dix ans. Cependant, les personnes sont mieux préparées à occuper leur emploi actuel qu'elles ne l'étaient avant, car on met désormais davantage l'accent sur le perfectionnement du personnel. Le personnel de première ligne doit être préparé à faire ce qu'il a à faire dans tous les domaines.

4) Gouvernance :

La gouvernance est la façon dont le SCC structure ses activités, c'est-à-dire sa structure organisationnelle et sa gestion des établissements et des unités. Le type de gouvernance devrait être identique dans tous les établissements. Par ailleurs, il faudrait mettre en place un organisme pour offrir du soutien et des activités dans la collectivité afin de répondre aux besoins des délinquants.

D. Head remercie tous les membres du CCC pour leur travail fantastique et fait remarquer que, même s'ils sont devenus membres pour diverses raisons, ils ont des intérêts communs qui visent à rendre les collectivités sûres.

Période de questions et de réponses avec le Commissaire p. i (salle Rideau) :

L. Leonardi (CCC de l'établissement Westmorland) demande s'il y a suffisamment de brochures intitulées « *Les services correctionnels au Canada : Manuel de référence pour les comités consultatifs de citoyens* », qui ont été remises aux participants à la conférence, pour en distribuer à tous les membres des CCC. G. Meredith répond que les brochures sont effectivement excellentes et que d'autres brochures seront commandées. Il ajoute que les brochures seront bientôt distribuées à tous les membres des CCC.

M. Lincoln (CCC de Peterborough) s'informe de la question des postes « par intérim » au sein du SCC. Il parle des changements constants au sein du personnel du SCC. Il

mentionne également que le processus aux niveaux régional et national est frustrant. Souvent, les membres du CCC viennent de s'habituer à un processus et le Service en adopte un nouveau, par exemple le processus des enveloppes. D. Head invite les membres des CCC à retourner aux unités et à demander à la direction à quel moment le niveau des postes par intérim sera normalisé.

G. Lafranchise (CCC de l'établissement Leclerc) parle du processus de consultation et plus particulièrement de la question de la révision de la politique sur les effets personnels (en ce qui concerne la résolution de la région du Québec sur le sujet). D. Head répond que des modifications sont en train d'être apportées à cette politique. G. Lafranchise s'inquiète des délais imposés aux membres des CCC et souligne que ces derniers ont besoin de plus de temps pour examiner les documents de consultation et y répondre.

M. Lavallée (président régional) parle des quatre points suivants :

- 1) Il mentionne que le nombre de membres des CCC a augmenté de 50 % dans la région du Québec.
- 2) La stabilité du personnel laisse à désirer. Le personnel change fréquemment, surtout pour ce qui est des postes ayant des liens avec les CCC.
- 3) Répondre aux documents : il est difficile de répondre aux documents lorsqu'ils sont fournis à la dernière minute. Il faut laisser plus temps aux membres des CCC pour donner une réponse et formuler des commentaires lorsqu'on les consulte. De plus, on doit leur fournir des renseignements généraux pour qu'ils puissent donner des réponses éclairées. On suggère également de consulter les membres des comités en fonction de leur spécialité pour que les consultations soient plus efficaces.
- 4) Résolutions des CCC pour 2001 et 2003 – L'Engagement des citoyens assure un suivi auprès des régions et des secteurs concernant la réponse du SCC aux résolutions. Une « fiche de rendement » permettant de déterminer si le Service fait ce que nous avons dit sera préparée et présentée à la réunion de février du Comité de direction.

M. Bullock (CCC du bureau de libération conditionnelle de Yellowknife) parle du décès de l'agente de libération conditionnelle L. Pargeter et précise que le soutien et les communications entre le CCC et le personnel du SCC ont été excellentes.

R. Blanchard (CCC du pavillon de ressourcement de Willow Cree) mentionne que la rémunération des Aînés et des agents de liaison autochtone qui travaillent au pavillon de ressourcement n'est pas suffisamment élevée compte tenu du poste qu'ils occupent. D. Head répond que le SCC va faire enquête.

B. Mitchell (CCC de William Head) parle des problèmes causés par le projet de réduction des effectifs à l'établissement et demande si une équipe chargée de superviser de tels projets pourrait être créée.

S. Grizzle (CCC de l'établissement de Warkworth) mentionne que le SCC semble réagir de façon « impulsive » au moment de prendre des décisions en matière de politique.

C. Beaumont (CCC de l'établissement de Mission) demande si des membres du CCC feront partie des groupes de travail du SCC.

S. Mitchell (pénitencier de Kingston) demande que d'autres fonds soient fournis à l'établissement pour en faire un environnement plus respectueux et pour donner de la formation sur les questions du harcèlement et de la diversité.

D. Holden demande ce que le SCC a l'intention de faire avec la maison Isabel McNeil. À l'heure actuelle, quatre des dix places sont occupées. Il est extrêmement onéreux d'exploiter ce genre de maison. Il se demande donc si le SCC a l'intention de fermer la maison ou de combler les places vacantes. Un député local aimerait que la maison reste ouverte.

K. Wright (CCC du Centre psychiatrique régional) demande quelles sont les initiatives qui ont été mises en œuvre conjointement avec les universités et les collèges pour recruter des jeunes au sein du Service.

Réponses du Commissaire par intérim aux questions

En ce qui concerne les commentaires de M. Lavallée concernant les consultations relatives au PNILO, D. Head mentionne que les consultations sur cette question ne font que commencer et que, pour l'instant, M. Marchand veut uniquement connaître les premières impressions du Comité national de direction. Un plan plus détaillé sera élaboré au printemps.

D. Head promet ensuite à M. Blanchard qu'il fera un suivi auprès des Ressources humaines pour vérifier la question de la rémunération des Aînés et des agents de liaison qui travaillent au pavillon de ressourcement de Willow Cree afin de déterminer s'il y a effectivement un écart. Il précise qu'il ne devrait pas y avoir d'écart en raison de la politique d'équité salariale du gouvernement.

Pour ce qui est du projet de réduction des effectifs à l'établissement William Head, D. Head propose aux membres du CCC de préparer un document sur les « leçons apprises », que le SCC pourrait utiliser pour les futurs projets. Il demande aux membres d'indiquer ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas bien fonctionné durant le projet.

En réponse aux commentaires de S. Grizzle concernant la réaction « impulsive » du SCC, D. Head mentionne que ces commentaires sont justes et que le SCC aurait dû réfléchir davantage à certaines choses. Il reconnaît que le Service doit prendre davantage son temps pour prendre des décisions en matière de politiques. M. Provan, qui participe à l'examen de la structure organisationnelle des établissements, aimerait avoir l'avis des CCC sur cette question.

Pour ce qui est du recrutement dans les universités et les collèges, les Ressources humaines travaillent en collaboration avec les établissements d'enseignement pour rejoindre des étudiants et d'autres personnes qui pourraient être intéressés à travailler pour le SCC. Les CCC pourraient, de concert avec le SCC, organiser des exposés dans les universités et les collèges locaux pour recruter de nouveaux membres.

Présentation sur les résultats des recherches et l'évaluation des CCC (salle Rideau) :

Animatrice: Christa Gillis, gestionnaire des recherches, le secteur de la assurance de rendement, SCC

Rapport de recherche: Les comité consultatifs au Canada (2004)

Questions de recherche:

- Quel est le profil des membres des CCC?
- Quelles sont les attitudes des membres des CCC?
- À quelles activités prennent part les CCC?
- Quels modèles de CCC existent au Canada?
- Dans quelle mesure les CCC sont-ils efficaces?
- Quelles questions se posent aux membres des CCC?

Sources de données: Sondages auprès des membres (n = 244) et entrevues avec un échantillon de présidents de CCC (n = 38).

Calendrier

- **avril-juin 2002:** Présentation au CND sur le projet; élaboration des questions et de la méthodologie pour la recherche; et réunion du Comité directeur
- **septembre-décembre 2002:** Élaboration et examen du sondage auprès des membres; élaboration et examen des entrevues avec les présidents de CCC; lettres décrivant le projet envoyées aux présidents; sélection de l'échantillon de présidents de CCC; et distribution des sondages aux membres.
- **janvier-mars 2003:** Tenue des entrevues avec les présidents; présentation au CND sur le projet; et retour des sondages auprès des membres.
- **avril-octobre 2003:** Analyses des données; présentation au CND sur les résultats préliminaires; et apport final envoyé aux fins d'approbation.

Sondage auprès des membres (et aussi les entrevues avec les présidents): Profil des membres des CCC; perceptions des membres des CCC; activités des membres des CCC; efficacité des CCC; et les questions qui se posent aux CCC.

Sondage auprès des membres:

Participation aux CCC :

- La personne est devenue membre parce qu'un autre membre ou un employé du SCC lui a demandé de faire partie du CCC.

- Raisons : contribuer à la collectivité, en apprendre davantage au sujet du système de justice pénale, contribuer à la sécurité de la collectivité, venir en aide aux délinquants.
- La majeure partie des membres fait d'une à trois heures de bénévolat par mois pour un CCC.
- Les périodes de participation varient.
- Un autre membre lui a demandé de faire partie du CCC (45 %) ou un employé du SCC lui a demandé de faire partie du CCC (39 %) (voir tableau 1).
- Raisons pour devenir membre d'un CCC : contribuer à la collectivité (66 %); en apprendre davantage sur le système de justice pénale (40 %); contribuer à la sécurité de la collectivité (40 %); venir en aide aux délinquants (30 %); travail lié aux études ou à la profession des membres (19 %) (voir tableau 1).
- Heures de bénévolat par mois : 46 % des membres des CCC font d'une à trois heures de bénévolat par mois; 28 % en fois de 4 à 6 heures.
- Les périodes de participation varient : voir prochaine diapositive pour connaître les périodes de participation des membres des CCC.

Perceptions :

- Attitudes assez positives à l'égard des délinquants.
- Fort enclin à soutenir la réadaptation des délinquants.
- Soutien moyen pour la dissuasion.
- Les membres croient que le système de justice pénale est efficace pour veiller à ce que les procès soient justes et pour déterminer la culpabilité, mais qu'il n'est pas rapide et qu'il n'aide pas les victimes.
- Les membres croient que le système carcéral est efficace pour surveiller les délinquants, mais qu'il n'aide pas les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.
- Les membres croient que le régime de mise en liberté sous condition est efficace pour libérer des délinquants qui ne risquent pas de récidiver et pour surveiller les libérés conditionnels.
- Échelle des attitudes à l'égard des prisonniers : score moyen de 91,6 sur un score possible de 144 (entre 60 et 125). Un score de ce genre indique que les membres estiment que les délinquants sont semblables aux personnes qui ne sont pas incarcérées.
- Échelle des attitudes favorables à la réadaptation : score moyen de 49,8 sur un score possible de 63 (entre 24 et 62). Une note à ce niveau de l'échelle indique que les membres ont tendance à être très favorables à la réadaptation des délinquants.
- Échelle des attitudes favorables à la dissuasion : score moyen de 14,2 sur un score possible de 35 (entre 6 et 25). Ces résultats indiquent que les membres ont tendance à être neutres dans leurs opinions concernant l'utilisation de la dissuasion pour lutter contre la criminalité et la réduire.
- Le système de justice pénale est efficace pour veiller à ce que les procès soient justes (58 %) et pour déterminer la culpabilité (41 %).
- Le système carcéral est efficace pour surveiller les délinquants (62%).

- Le régime de mise en liberté sous condition est efficace pour libérer des délinquants qui ne risquent pas de récidiver (45 %) et pour surveiller les libérés conditionnels (44 %).

Activités des CCC :

- **Niveau de participation élevé:** Participer à des réunions et à des discussions avec des gestionnaires et des membres du personnel du SCC (59 % « fréquemment »); chercher à obtenir de l'information sur des questions correctionnelles générales (46 % « fréquemment »); et être bien au fait du processus correctionnel et du système de justice pénale (50 % « fréquemment »).
- **Niveau de participation faible:** Faire des enquêtes sur les attitudes courantes dans la collectivité, chez les délinquants et parmi le personnel correctionnel (9 % « pas du tout »); agir en tant qu'observateur indépendant lors de troubles ou de crises (8 % « pas du tout »); et assister à des audiences de libération conditionnelle, à des audiences disciplinaires et à des séances du comité des griefs (8 % « pas du tout »).

Connaissances :

- **Niveau de connaissance élevé:** Mission des CCC (69 % « très bien »); rôle des membres des CCC (68 % « très bien »); et Mission du SCC (59 % « très bien »).
- **Niveau de connaissance faible:** Questions touchant le personnel (28 % « pas du tout »); politique concernant le rôle d'observateur au cours d'une situation de crise (24 % « pas du tout »); et procédure à suivre pour agir à titre d'observateur lors d'une situation de crise (23 % « pas du tout »).

Efficacité :

- **Niveau d'efficacité élevé:** Agir à titre d'observateur indépendant dans le système correctionnel (47 % « très bien »); fournir des recommandations au SCC (44 %); et fournir des conseils au SCC (43%).
- **Niveau d'efficacité faible:** contribuer au fonctionnement sécuritaire des établissements et des bureaux de libération conditionnelle (29 % « pas du tout »); contribuer à la politique correctionnelle (22 %); et contribuer aux programmes correctionnels (23 %).

Degré de satisfaction :

- **Degré de satisfaction élevé:** Rapports avec le personnel à l'établissement ou au bureau de libération conditionnelle (74 % « très satisfaits »); mot à dire dans le fonctionnement des CCC (61%); capacité à agir en tant qu'observateur indépendant (54%).
- **Degré de satisfaction faible:** Rendement des CCC pour ce qui est de contribuer à l'élaboration générale d'installations et de programmes correctionnels (29% « pas du tout satisfaits »); rendement des CCC pour ce qui est de favoriser la participation du public au processus correctionnel (26 %); et rendement des CCC pour ce qui est de participer à la mise en place de ressources communautaires pour appuyer les programmes correctionnels (23 %).

Questions positives : Les membres se sentent appréciés en tant que bénévoles; croient que leur travail au sein du CCC est utile; qu'ils contribuent au CCC; que leur CCC fonctionne de façon organisée; et que le SCC n'empêche pas les CCC de remplir leur mandat. Les membres aussi comprennent clairement le mandat des CCC; croient avoir accès à une formation continue; et les questions de sécurité n'inquiètent pas les membres dans leur travail au sein du CCC. Aussi, les membres comprennent bien où se termine le rôle du CCC et où débute celui du SCC.

Autres questions : Les membres croient qu'ils pourraient améliorer leur compréhension de la politique du SCC; que la direction pourrait appuyer davantage les CCC; et qu'ils n'ont pas reçu une formation adéquate lorsqu'ils se sont joints au CCC.

À améliorer : Meilleure communication avec le SCC et au sein des CCC; formation pour les membres des CCC; participation communautaire accrue et éducation; interaction accrue avec les délinquants; aide pour le recrutement de membres; et financement.

Entrevues avec les présidents :

Structure des CCC : En moyenne, les CCC se réunissent 11 fois par année; les réunions sont habituellement tenues à l'établissement ou au bureau de libération conditionnelle; et 92 % des présidents ont indiquées qu'un compte rendu était toujours rédigé. La plupart du temps, un employé du SCC rédige le compte rendu.

Membres : Le nombre de membres varie de 1 à 15 (moyenne de 7); les techniques de recrutement comprennent : parmi d'autres membres du CCC, parmi le personnel du SCC, publicité; presque 60 % des présidents ont indiqué qu'ils croient que la composition de leur CCC reflète la diversité de la collectivité; et le taux de roulement des membres des CCC était d'environ 40 % au cours des deux dernières années.

Contact : Presque trois quart des présidents des CCC communiquent beaucoup avec les établissements ou les bureaux de libération conditionnelle; 82 % des présidents indiquent qu'ils sont très satisfaits des interactions avec les directeurs d'établissement ou de bureau de libération conditionnelle; les membres des CCC rencontrent souvent les délinquants (59 % des présidents rapportent qu'ils ont des rencontres mensuelles); et les membres des CCC rencontrent souvent des membres de la collectivité (56 % des présidents rapportent qu'ils ont des rencontres mensuelles).

Principales activités: Tenir des réunions et discussions régulières avec les gestionnaires et le personnel du SCC; chercher à obtenir de l'information sur des questions correctionnelles générales; demander de l'information sur les aspects du processus correctionnel; se rendre régulièrement dans des établissements du SCC et assister à des programmes; et entretenir des liens avec d'autres CCC.

À améliorer : Accroître la formation et l'éducation des membres; la communication entre les CCC et le SCC et au sein des CCC; et accroître la sensibilisation et la participation du public.

Évaluation des Comité Consultatifs des Citoyens: Perspective du SCC (2004)

Questions d'évaluation :

- Quel est le rôle des CCC?
- Quelles sont les principales activités des CCC?
- Dans quelle mesure les CCC arrivent-ils à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités?
- Quelles sont les forces du fonctionnement des CCC?
- Quels aspects du fonctionnement des CCC gagneraient à être améliorés?

Sources des données: entrevues avec des membres du personnel de direction (N = 28); entrevues avec des employés (N = 90); entrevues avec des délinquants (N = 75 – 28 groupes); et enquêtes/sondages en milieu rural (N = 18).

Entrevues: Structure des CCC (rôle, recrutement et diversité); interaction et liaison; activités des membres des CCC; expériences relatives aux CCC (p. ex., connaissances, efficacité); forces des CCC; et aspects à améliorer.

Conclusions des entrevues

Forces des CCC:

- **Selon les gestionnaires:** Liaison avec la collectivité; observation indépendante et impartiale; responsabilité à l'égard du SCC, honnêteté et objectivité; bonnes valeurs, professionnalisme et dévouement; et travail auprès des délinquants.
- **Selon les employés:** Liaison avec la collectivité; observation indépendante et impartiale; et responsabilité à l'égard du SCC, honnêteté et objectivité.
- **Selon les délinquants:** Liaison avec la collectivité; observation indépendante et impartiale; bonnes relations avec les délinquants; transmission du message au personnel de gestion (rôle d'intermédiaire); et contribution à la réinsertion sociale.

Aspects à améliorer

- **Selon les gestionnaires:** Définition du rôle; formation (initiale et continue); augmentation du budget; gestion des CCC; et resserrement de la liaison avec la collectivité.
 - **Selon les employés:** Promotion des CCC auprès du personnel; communication; définition du rôle; et resserrement de la liaison avec les délinquants et présence en établissement.
 - **Selon les délinquants:** Resserrement de la liaison avec les délinquants et présence en établissement; communication; promotion des CCC auprès du personnel; et processus de suivi et concrétisation des idées.
-

Ateliers de planification stratégique et le partage des pratiques exemplaires

Groupe #1: Atelier des établissements des femmes purgeant une peine fédérale (salon D):

Animatrice : J. Grant

Rapporteur : K. Delveaux

Participants :

D. Holden, Liaison entre l'établissement de Grand Valley pour femmes et la maison Isabel-McNeil

Y. Poirier, membre du CCC, établissement Joliette

L. Kelly, présidente du CCC, établissement d'Edmonton pour femmes

D. Schlichter, présidente du Comité pour les femmes purgeant une peine de ressort fédéral et du CCC, établissement de Grand Valley pour femmes

D. Badhesha, présidente du CCC, établissement de la Vallée du Fraser

P. Joiner, nouveau membre du CCC, établissement Nova pour femmes

A. Malick, présidente du CCC, établissement Nova pour femmes

Objectif : Élaborer des plans stratégiques au niveau local en se servant des plans stratégiques et des objectifs fournis par le CND.

Objectifs nationaux des CCC des établissements pour femmes:

Objectif 1 : Assurer que tous les membres des CCC d'établissements et de bureaux de libération conditionnelle reçoivent une orientation sur le SCC et une formation axée sur les femmes

- **Résultats :**
- Tous les nouveaux membres des CCC doivent recevoir une formation dans les six premiers mois.
- Au cours de la prochaine année, tous les membres des CCC recevront une formation axée sur les femmes.
- Tous les membres des CCC doivent recevoir une copie du Manuel de référence des bénévoles et du *Guide des CCC*.
- Il faut assurer la distribution rapide de la version révisée aux fins de formation.
- Tous les membres devraient participer à une formation de recyclage.
- Les membres du CND et les coordonnateurs régionaux des CCC fourniront la formation aux membres des CCC.

Objectif 2 : Continuer à s'informer et à informer les autres sur les questions et les préoccupations qui touchent les délinquantes. Les membres des CCC aimeraient obtenir de l'information sur des questions liées à la réinsertion sociale et à la libération conditionnelle.

- **Résultats :**
- Interagir avec les CCC et le personnel des bureaux de libération conditionnelle.
- Être informé des organismes bénévoles.

- Être informé des programmes destinés aux délinquantes.
- Évaluer la participation des CCC de façon régulière.
- En connaître davantage au sujet de la CNLC (peut comprendre la participation aux audiences de libération conditionnelle).
- Appuyer une stratégie d'hébergement dans la collectivité pour les délinquantes.

Objectif 3 : Continuer d'élaborer une structure de consultation entre les CCC et le SCC afin de donner aux CCC l'occasion de participer de façon considérable à l'élaboration des politiques et des programmes du SCC

- **Résultats :**
- Le SCC distribuera les documents stratégiques aux membres des CCC en temps opportun.
- Le Secteur des délinquantes (SD) avisera les CCC lorsqu'il procédera à l'examen et à la révision des politiques et des programmes.
- Les CCC participeront dès le début à l'établissement de l'orientation des politiques et à l'élaboration de modèles de dotation (c.-à-d. ils seront avisés de tout changement apporté aux politiques liées aux programmes mère-enfant).
- Ils se rencontreront personnellement, au besoin, pour discuter d'importantes questions.
- Les CCC peuvent influencer l'orientation prise à l'égard des questions liées aux délinquantes.
- **Responsabilité :** Le SCC communique les documents stratégiques au Secteur des délinquantes (sous-commissaire pour femmes).

Objectif 4 : Réunions du Comité pour les femmes purgeant une peine de ressort fédéral

- **Résultats :**
- Le Comité tiendra au moins quatre téléconférences par année.
- Le Comité tiendra une réunion face à face (c.-à-d. la conférence annuelle).
- Les réunions face à face supplémentaires seront organisées au besoin sur des questions précises ou sur des questions importantes.

Objectif 5 : Échange d'information sur les questions et les préoccupations touchant les délinquantes

- **Résultats :**
- Communiquer les pratiques exemplaires.
- Désigner certains membres des CCC qui seront chargés d'examiner des questions particulières.
- Communiquer des documents et de l'information à d'autres membres des CCC.

Objectif 6 : Faire accepter et approuver le mandat du Comité pour les femmes purgeant une peine de ressort fédéral par le Comité national de direction

- **Résultats :**
- Rédiger les objectifs.
- Présenter les objectifs au Comité national de direction.

- Assurer le suivi au moyen d'une consultation.
 - Obtenir l'approbation finale et mettre en œuvre.
-

Groupe #2: Atelier des établissements à sécurité maximale (salon E):

Animateur : Luciano Bentenuto

Rapporteur : J. McDonough

Participants :

F. Davies, CCC, centre régional de traitement

L. Desjarlais, CCC, établissement d'Edmonton

R. Dessureault, CCC, établissement de Donnacona

B. Dubé, CCC, Centre régional de réception

K. Gibbard, CCC, établissement de Kent

R. Hallihan, CCC, établissement de l'Atlantique

T. Huffman, CCC, établissement de Stony Mountain

P. Little, CCC, établissement de Millhaven

C. Magnuson, CCC, centre régional de traitement, centre régional de réception et établissement du Pacifique

R. Martel, CCC, établissement de Donnacona

S. Mitchell, CCC, pénitencier de Kingston

M. Nainaar, CCC, pénitencier de la Saskatchewan, établissement Riverbend et bureau de libération conditionnelle de Prince Albert

R. Turgeon, CCC, établissement de Port-Cartier

K. Van Bronswyk, CCC, centre régional de réception

K. Wright, CCC, centre psychiatrique régional

Objectifs:

- 1. Améliorer les communications : a. internes (entre les CCC), b. externes (avec le public), c. entre les établissements et au sein de ceux-ci**

• Questions :

- Comment pouvons-nous améliorer les communications avec les personnes qui bénéficient de nos services et accomplir notre mandat?
- Comment les CCC pourraient-ils annoncer leur contribution à la résolution des problèmes en établissement de manière plus efficace?
- Observer les opérations normales (8 heures/semaine).
- Les CCC interagissent avec le personnel et les délinquants.
- Il y a un manque de communication avec la gestion (les directeurs d'établissement et les directeurs de district doivent rendre davantage de comptes).
- Écart entre le milieu correctionnel et les CCC pour ce qui est de la compréhension du rôle et des contributions des CCC.
- Le groupe discute de moyens de se pencher sur les communications internes, externes ainsi qu'entre les établissements et au sein de ceux-ci.

- Les CCC devraient fournir deux brochures différentes, soit une pour les détenus et l'autre pour le grand public.
- Les CCC doivent améliorer leur relation avec les surveillants correctionnels puisqu'ils assurent la liaison avec le personnel de première ligne.
- L'enquêteur correctionnel (EC) devrait demander aux CCC de lui faire part de leur point de vue concernant des questions ou des incidents, afin d'accroître l'exactitude de ses rapports.

- **Résultats**
 - Établissement d'un lien avec les politiciens.
 - Diffusion d'annonces à la radio pour faire connaître les CCC et leurs rôles.
 - De meilleures communications entre tous les niveaux – local, régional et national.
 - Les membres des CCC peuvent participer aux enquêtes menées par le SCC et la Commission nationale des libérations conditionnelles.
 - Participation des CCC au Comité régional de gestion (CRG).
 - Présentation de séances de sensibilisation et élaboration de stratégies pour divers groupes cibles, dont le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC), les directeurs d'établissement, les employés CX, etc.
 - Établissement de communications égales avec le personnel et les délinquants.
 - Établissement de partenariats avec les universités et les établissements scolaires.
 - Sensibilisation : cibler des groupes particuliers.
 - Les CCC doivent participer aux enquêtes menées par le BEC.
 - Stratégie concernant les médias : une journée dans la vie d'un membre d'un CCC.

- **Mesures mises en œuvre/responsables**
 - Un groupe pilote sera formé; S. Mitchell, P. Little et R. Dessurault en feront partie.
 - CRG : les présidents régionaux seront tenus d'assister aux réunions.
 - Les CCC dans la région de l'Ontario assistent aux réunions du CRG, ce qui leur permet de créer des réseaux, d'obtenir de l'information et de transmettre de l'information sur l'orientation prise par les CCC dans la région. Cela les aide également à établir des relations réciproques.
 - Des comités nationaux devraient être créés et comprendre des représentants de toutes les unités opérationnelles.
 - Le Comité national de direction (CND) devrait aider le SCC à établir un lien entre les CCC et le BEC.
 - Les CCC et le SCC devraient être consultés en ce qui a trait aux enquêtes locales.
 - Renforcer les communications entre les membres des CCC.

- Les CCC et le SCC peuvent collaborer en vue d'accroître les communications entre les CCC et les médias, afin de faire connaître davantage les CCC et leurs rôles.

2. Sensibilisation/formation

- La visibilité est un élément clé.
- Il est nécessaire de s'efforcer activement d'accroître la sensibilisation à l'égard des CCC, particulièrement en ce qui a trait à leurs rôles et à leurs responsabilités conformément à la DC 023.
- Les membres des CCC doivent être bien informés et tenus au courant des questions, notamment les tendances et les pratiques en milieu correctionnel.
- Lorsque les membres des CCC ont une bonne connaissance d'un sujet donné, ils sont mieux en mesure d'assumer leurs rôles (observer, conseiller et assurer une liaison).
- Quel type d'information le personnel du SCC reçoit-il concernant les CCC? L'éducation doit tenir compte des deux côtés de la médaille.
- Le personnel ne comprend pas toujours les rôles des CCC. Par conséquent, les CCC :
 - ont organisé des campagnes de sensibilisation;
 - ont préparé des brochures;
 - parlent aux employés individuellement;
 - communiquent leurs adresses électroniques au personnel;
 - transmettent leurs « pratiques exemplaires » aux présidents régionaux afin que ceux-ci puissent les communiquer au CND.
- Une formation devrait être offerte aux membres des CCC concernant la dynamique qui prévaut au sein des établissements qu'ils représentent.
- Les CCC ont déjà été perçus comme étant les « défenseurs des prisonniers ». Le personnel devrait assister à une séance de sensibilisation au moins une fois par année. Une formation devrait également être offerte aux cadres intermédiaires.
- **Résultats**
 - Possibilité pour les CCC d'échanger des pratiques exemplaires à l'échelle du pays.
 - Une meilleure communication entre le SCC et les CCC en ce qui a trait aux « faits » et aux « statistiques ».
 - Le SCC devrait offrir aux CCC une formation sur les tendances actuelles au niveau local concernant les gangs, les délinquants âgés, etc.
 - Quelle autre mesure est efficace? Si l'information pertinente est communiquée, les CCC et personnel du SCC disposent de l'information exacte et peuvent contribuer à éliminer de fausses perceptions.
 - Entretien d'une bonne relation avec le personnel et les gestionnaires.
 - Maintien de la diversité culturelle des CCC.

- **Mesures mises en œuvre/responsables**
 - La formation doit être adaptée aux unités opérationnelles, le SCC offrant une formation aux CCC sur ses besoins et les CCC offrant une formation au personnel du SCC sur leurs rôles, etc.
 - Les CCC devraient rencontrer les gestionnaires du SCC de tous les niveaux opérationnels, afin de discuter des rôles pour que chacun connaisse clairement son rôle et sache à qui poser des questions et qui est responsable des différents secteurs.
 - Les CCC doivent se faire connaître des unités opérationnelles qu'ils représentent en participant activement aux différents comités, en interagissant avec le personnel, etc.

- **Pratiques exemplaires dans les régions**
 - La région du Québec publie un bulletin local ainsi qu'une brochure locale.
 - Dans la région de l'Ontario, les CCC locaux présentent des exposés aux collèges du personnel, dans le cadre de la formation de base. De plus, P. Little (Ont.) a rédigé un feuillet d'information et un document sur la libération conditionnelle et les établissements à sécurité moyenne et maximale, qui décrivent les rôles des CCC (les deux documents n'ont pas encore été traduits).
 - Dans la région de l'Atlantique, les CCC locaux se réunissent avec les directeurs d'établissement, le personnel et les comités de détenus. Les membres des CCC sont également avisés immédiatement lorsqu'un incident se produit, et on les invite à participer à la formation sur la gestion des situations d'urgence.

- 3. Uniformité**
 - De nombreux dispositifs de sécurité passive sont en place dans les établissements à sécurité maximale, mais comment peut-on renforcer la sécurité active?
 - Y a-t-il un mécanisme qui offrirait aux CCC un meilleur accès à tous les groupes d'employés (renseignements, visites et correspondance, programmes, etc.)?
 - Combien d'établissements à sécurité maximale mettent un bureau et un ordinateur à la disposition de leur CCC? Dans la région de l'Ontario, 70 % des établissements ne le font pas. De plus, on a l'impression que la gestion n'appuie pas adéquatement les CCC.
 - Il y a un manque de moyens uniformes (sur le plan technique) permettant aux CCC de transmettre et de communiquer de l'information (à deux niveaux : les communications des CCC au personnel et les communications du personnel aux CCC).
 - Les CCC doivent avoir accès à l'Infonet, ce qui peut être un « boni » quant à l'information et aux possibilités de communication que cette option leur fournirait.
 - Les CCC doivent demeurer impartiaux pour se conformer à leur mandat et continuer d'être respectés par le personnel et les détenus.
 - Les cartes d'identité doivent être uniformisées pour que les membres des CCC aient des cartes valides que le personnel peut facilement reconnaître (**à noter** : des

- cartes d'identité uniformes ont été créées pour les CCC et elles seront distribuées sous peu).
- Le personnel accompagne souvent les membres des CCC dans leurs déplacements à l'intérieur des établissements, ce qui peut nuire à la relation entre les CCC et les délinquants.
 - **Résultats**
 - Normalisation du matériel (ordinateurs de bureau).
 - Accessibilité.
 - Cohérence aux niveaux local, régional et national.
 - Transmission des questions aux présidents régionaux pour que ceux-ci puissent les soulever aux réunions du CND.
 - **Mesures mises en œuvre/responsables**
 - Il doit y avoir une certaine uniformité quant à l'information, au matériel, aux outils et à l'accès fournis aux membres des CCC dans les régions.
 - Les CCC doivent avoir des cartes d'identité uniformes (celles-ci seront distribuées sous peu) et bénéficier d'un accès égal aux unités opérationnelles.
 - Les fonctions administratives doivent être uniformes en ce qui a trait aux déplacements et au budget, au recours aux membres des CCC par le SCC et aux communications du SCC aux CCC concernant les incidents.
 - On tente d'accroître l'uniformité au sein des CCC et du SCC. Cependant, pour ce faire, les outils et les possibilités d'accès aux établissements doivent s'apparenter.
-

Groupe #3: Atelier pour les représentants des établissements à sécurité moyenne
(*Penthouse B*) :

Animateur : J. Bradfield

Rapporteur : R. Farrell

Participants :

D. Holmberg, CCC, établissement de Matsqui

G. Robertson, CCC, établissement Mountain

C. Beaumont, CCC, établissement de Mission

M. Beeman, CCC, établissement de Bath

J. Bernier, CCC, établissement Archambault

D. Bergos, CCC, établissement de Drumheller

A. Howarth, CCC, établissement de Collins Bay

G. Lafranchise, CCC, établissement Leclerc

M. Lerch, CCC, pénitencier de Dorchester

J. Painchaud, CCC, établissement de La Macaza

L. Picard, CCC, établissement de Cowansville

B. Szaros, CCC, établissement de Bowden/Bureau de libération conditionnelle de Red Deer

Mot d'ouverture – J. Bradfield:

Selon la DC 023, chaque Comité consultatif de citoyens (CCC) doit préparer un rapport annuel.

Il y a quatre éléments clés, aux fins de planification stratégique :

1. Forces
2. Faiblesses
3. Occasions
4. Dangers

- Ces éléments ne sont toutefois pas coulés dans le béton.
- Les CCC doivent faire preuve de responsabilisation.
- Quelles sont les priorités dans votre établissement, c.-à-d. l'éducation, la liaison, etc.?

Les participants discutent des différents types de rencontres possibles pour les CCC :

- S. Grizzle : les réunions de son CCC commencent par une tournée, suivie par des discussions rapides et, enfin, par une rencontre avec des détenus et les directeurs d'établissements.
- M. Lerch : ils tiennent des réunions mensuelles et les membres sont responsables de la rédaction du procès-verbal.
- T. Huffman : les membres de son CCC se rencontrent à toutes les trois semaines. Pendant ces réunions, le directeur de l'établissement fait le point, et le procès-verbal est rédigé par l'adjoint administratif du directeur.
- G. Lafranchise : ils se rencontrent à chaque premier lundi du mois. La réunion commence par des discussions avec le personnel de gestion, puis les membres s'entretiennent avec des détenus. Ils discutent également des nouveaux projets et comités. Le directeur d'établissement prend habituellement la parole pendant leurs réunions.
- L. Picard : les membres de son CCC se rencontrent les vendredis, et la gestion participe toujours aux réunions. Ils rencontrent également des comités de détenus et, à l'occasion, le groupe des détenus condamnés à perpétuité. Après, les membres du CCC discutent des rencontres et des questions avec la gestion.
- D. Bergos : les employés ayant certaines inquiétudes peuvent assister aux réunions du CCC. Aussi, celui-ci rencontre les détenus trois fois par année.
- A. Howarth : on tient des réunions officielles une fois par mois. Le directeur d'établissement présente son rapport, qui fait ensuite l'objet de discussions pendant la réunion. L'adjoint administratif du directeur prend des notes pendant la réunion.
- G. Robertson : les membres de son CCC rencontrent les membres du comité des détenus et le directeur d'établissement, puis ils se rencontrent entre eux. Le personnel présente des exposés, qui sont suivis de réunions portant sur des questions générales; celles-ci font ensuite l'objet d'un rapport.

- C. Beaumont : ils discutent avec la gestion des questions qui découlent des rencontres entre les membres du CCC et du comité des détenus. UMPAI présente un exposé puis la réunion se termine par un tour de table.
- J. Bernier : les réunions des membres du CCC se tiennent le soir et l'heure varie d'un mois à l'autre. Des mises à jour régulières sont données, et des exposés sont parfois présentés.
- D. Holmberg : les réunions des membres du CCC ont lieu le premier jeudi de chaque mois. Habituellement, on discute de questions générales avec les chefs de police, les maires (ou leurs représentants), ainsi que les représentants des groupes autochtones et des groupes de détenus. Les discussions sont très ouvertes; le procès-verbal des réunions est rédigé par des membres du CCC.

Objectifs suggérés:

1. Veiller à ce que les membres du CCC soient bien informés et au courant des activités qui se déroulent dans les établissements.
2. Assurer l'efficacité de la communication au public des activités en établissement par l'entremise des CCC.
3. Recrutement et orientation.
4. Fonctionner efficacement en tant que CCC.
5. Renforcer les relations avec le SCC et les établissements.

Recrutement:

- C. Beaumont signale que cette année, le recrutement est un des buts que souhaite réaliser la région du Pacifique. Ils ont préparé une présentation PowerPoint à ce sujet, qu'ils présenteront une fois qu'elle sera approuvée.
- J. Bernier : on présente un exposé concernant le recrutement et les propos contradictoires, qu'on souhaite faire cesser.
- C. Beaumont : on suggère qu'il faudrait préparer deux types d'exposés, soit un spécifique aux établissements et un autre pour la collectivité. Cependant, les deux exposés devraient parler des exigences relatives aux rôles et aux responsabilités des membres du CCC.
- A. Howarth : elle est découragée de l'état du recrutement. Son CCC s'est surtout concentré sur les gens plus jeunes, mais sans succès. Pour cette raison, elle se demande où trouver de nouveaux membres.
- M. Lerch : signale que son CCC a trouvé des membres à l'université locale, et qu'ils espèrent continuer à doter ces postes avec des jeunes personnes.
- Les CCC doivent être vigilants quant aux gens qu'ils recrutent.
- J. Bradfield suggère de préparer une liste de personnes-ressources, suite à cet atelier, pour que les participants puissent échanger entre eux les meilleures pratiques de leurs CCC.
- C. Beaumont : informe le groupe que son CCC essaie de tenir régulièrement des réunions mondaines en vue de discuter de choses et d'autres, de garder de bonnes relations et de se tenir au courant.
- G. Lafranchise : suggère que les CCC devraient se donner des objectifs plus modestes. L'objectif de recrutement de la région du Québec, pour l'année dernière, était de recruter au moins un nouveau membre par établissement. Il

mentionne également que les CCC de la région du Québec ont besoin d'une plus grande diversité et qu'on devrait penser à visiter de nouveaux endroits pour recruter des membres.

- **Maintien des effectifs:**
- Habituellement, le CCC de l'établissement de Warkworth ne perd des membres qu'en cas de décès.
- S. Grizzle suggère que les membres du CCC devraient s'investir, et qu'on devrait s'efforcer de maintenir leur intérêt.
- T. Huffman signale que son CCC n'a pas de problème à maintenir ses effectifs, mais il se demande si on peut relever de leurs postes les membres du CCC s'ils manquent un certain nombre de rencontres.
- J. Bradfield suggère que les comités devraient décider des intérêts du groupe, et voir si les gens qui ne se présentent pas aux réunions aident ou nuisent au CCC.
- J. Bradfield suggère également que les nouveaux membres commencent sur une base probatoire au sein du comité.
- G. Lafranchise recommande, à titre de pratique exemplaire, que les CCC présentent dans les écoles secondaires un forum axé sur les jeunes, pour les informer sur les CCC.

Questions :

1) Des propos contradictoires au SCC – on dit une chose mais on en fait une autre.

Buts? Objections?

- T. Huffman informe le groupe que « le SCC dit ce qu'il veut bien nous dire ».
- Selon B. Szaros, l'établissement de Stony Mountain a donné un excellent exemple de franc parler, par l'entremise de leur groupe autochtone, aux nouvelles de la semaine dernière.
- T. Huffman : la couverture de leur présentation vient directement de leur établissement.
- M. Lerch : les CCC doivent être plus tenaces.

2) D. Bergos : Y a-t-il une règle sur la fréquence des rencontres entre les membres du CCC et les détenus?

- J. Bradfield : non, tant que les CCC respectent l'énoncé de mission du comité (cependant, les CCC rencontrent habituellement les détenus une fois par mois).

3) G. Robertson : En tant que membre d'un CCC, avez-vous accès à des ordinateurs, et à quoi servent-ils?

- A. Howarth : ils servent à informer le personnel et à trouver des renseignements à l'échelle nationale et régionale, comme les comptes rendus des quarts de nuit.
- C. Beaumont trouve que les courriels posent un problème, puisqu'il reçoit trop de messages.
- G. Lafranchise informe les membres du groupe qu'ils peuvent bloquer les messages non désirés à partir de leurs propres ordinateurs. Il y a trop d'information à couvrir, mais il trouve le courriel extrêmement utile.

4) A. Howarth : Buts, objectifs et plan stratégique; y a-t-il une différence?

- J. Bradfield : un plan stratégique englobe plus de renseignements, comme les résultats et les mesures suivies.
-

Groupe #4: Atelier des établissements à sécurité minimale :

Animatrice : Debbie Lemay

Rapporteur : Carole Cuthbert

Participants :

G. Mitchell – CCC, établissement Pittsburgh

B. Mitchell – CCC, établissement William Head

J.-P. Labelle – CCC, établissement Sainte-Anne-des-Plaines

M. Beeman – CCC, établissement Frontenac

L. Leonardi – CCC, établissement Westmorland

R. Blanchard – CCC, pavillon de ressourcement Willow Cree

H. Brunelle – CCC, établissement Montée Saint-François

C. Stonechild – CCC, pavillon de ressourcement Okimaw Ohci

M. Stephenson – CCC, établissement de Grande Cache

R. Pennyquick – CCC, établissement de Rockwood

B. Peters – CCC, Kwikwèxwèlph

K. Buffalo – CCC, Centre Pê Sâkâstêw

À la suite d'une longue discussion, le groupe s'est entendu sur trois objectifs généraux :

1. Accroître les connaissances des CCC sur les autres cultures.
2. Accroître la visibilité des CCC dans la collectivité.
3. Assurer la liaison avec les entreprises pour aider les délinquants à se trouver un emploi à leur mise en liberté, dans le cadre des efforts de réinsertion sociale.

Objectif 1 : Accroître les connaissances des CCC sur les autres cultures.

- Nommer des représentants de différentes cultures au sein des CCC – Comment? Par le biais du recrutement, du comité ethnoculturel du SCC, de l'examen des profils de la population carcérale – qui est incarcéré dans votre établissement? Et faites en sorte que les membres des CCC reflètent cette population.
- Vous pourriez nommer un Aîné autochtone au sein du CCC et demander au Comité de bien-être des détenus et à d'autres groupes, tels que la Fraternité des Indiens, d'assister aux réunions.
- Les membres des CCC pourraient assister aux cérémonies culturelles (notamment les cérémonies de la suerie, les maisons longues, etc.).

Objectif 2 : Accroître la visibilité des CCC dans la collectivité.

Les stratégies pourraient inclure :

- des annonces gratuites dans les journaux locaux;
- le réseautage dans la collectivité;
- le partage de renseignements de bouche à oreille;
- demander à un membre de présenter une séance d'information dans le cadre de cours sur la justice pénale;
- discuter avec les groupes de service communautaire (plus particulièrement les groupes culturels – c.-à-d. Centre d'amitié);
- articles dans les journaux et reportages à la radio et à la télévision;
- élaborer une brochure portant spécifiquement sur le CCC de votre établissement;
- démontrer de quelle façon les délinquants peuvent jouer un rôle au sein de la collectivité;
- organiser des journées « portes ouvertes » avec le SCC, élaborer des projets de travail ou de service communautaire pour les délinquants (c.-à-d. le programme Adoptez une autoroute);
- demander au maire de proclamer une semaine de sensibilisation au CCC;
- recruter des bénévoles pour se rendre dans les établissements et aider à exécuter certaines des diverses activités de groupe;
- forums communautaires;
- apposer des affiches dans les gares d'autobus, etc.

Objectif 3 : Assurer la liaison avec les entreprises pour aider les délinquants à se trouver un emploi à leur mise en liberté, dans le cadre des efforts de réinsertion sociale.

Tous les résultats suivants contribueront à atteindre cet objectif.

- Il pourrait être utile de faire des exposés et des présentations, avec les délinquants, devant des groupes d'affaires tels que la Chambre de commerce.
 - Les articles promotionnels peuvent également ouvrir des portes.
 - Des bénévoles provenant d'entreprises locales pourraient être recrutés afin d'enseigner aux détenus des aptitudes au travail et à la vie quotidienne.
 - Fournir des renseignements aux entreprises locales et assister à des forums communautaires. Les membres des CCC peuvent aider à expliquer les placements extérieurs au public et aux entreprises locales. Ils peuvent également participer au processus de mise en liberté des délinquants.
-

Groupe #5: Atelier des bureaux de libération conditionnelle n° 1 (salon F) :

Animateur : S. Taylor

Rapporteur : K. Bellan

Participants :

M. Beemans, Association des services de réhabilitation du Québec

M. Cardinal, CCC, bureau de libération conditionnelle de Brandon

J. Cassie, CCC, bureau de district d'Ottawa

L. Cimon, CCC, bureau de libération conditionnelle de Rimouski

L. Friesen, CCC, bureau sectoriel de Lethbridge

D. Gardiner, CCC, bureau de libération conditionnelle de St. John's

B. Garon, CCC, bureau de libération conditionnelle de l'Estrie

D. Gascon, CCC, bureau de libération conditionnelle des Laurentides

A. Hoogerbrugge, CCC, bureau de libération conditionnelle de Hamilton

P. Lemoyne, CCC, bureau de libération conditionnelle de Longueuil

R. Joiner, CCC, bureau de libération conditionnelle de Truro

L. Laflamme, CCC, bureau de libération conditionnelle de Laval

M. Lincoln, CCC, bureau de libération conditionnelle de Peterborough

M. MacMullin, CCC, bureau de libération conditionnelle de Sydney

H. Martin, CCC, bureau de libération conditionnelle de Chicoutimi

F. Pellerin, CCC, établissement Joliette et bureau de libération conditionnelle de Lanaudière

P. Penner, CCC, bureau de libération conditionnelle de la vallée du Fraser

E. Quigley, CCC, bureau sectoriel de London

J. Travers, coordonnateur régional, région de l'Ontario, SCC

S. Lemire, coordonnateur régional, région du Québec, SCC

Expérience moyenne des participants = moins de cinq ans

But : Élaborer un plan stratégique qui peut être approfondi par les régions.

Objectif : Acquérir de nouvelles connaissances et partager les expériences vécues. Cerner les priorités des CCC et élaborer des plans stratégiques qui peuvent servir à l'échelle régionale et locale. Les participants ont reçu un modèle de travail qu'ils s'en serviront comme critère.

Rôle : Le rôle de liaison des CCC avec la collectivité peut aider à combler les lacunes constatées par rapport à la sensibilisation. Les exposés seront présentés par des représentants de bureaux de libération conditionnelle et d'établissements. Pour obtenir la documentation, veuillez envoyer un courriel à S. Taylor.

Questions:

1. Recrutement

Les trois principaux rôles des CCC : 1) assurer la liaison; 2) fournir des conseils; 3) observer.

Questions posées:

1. Comment exécutez-vous des éléments du mandat?

2. Quelle est la plus importante chose que doit faire chaque membre d'un comité?

En apprendre davantage sur l'établissement où vous travailler et trouver des façons d'atteindre les objectifs.

3. Comment les CCC peuvent-ils atteindre cet objectif? Qui devrait en assumer la responsabilité? Les membres des CCC devraient assumer cette responsabilité, que ce soit vous ou votre directeur de district, quelqu'un doit assumer la responsabilité pour faire bouger les choses. Il est important de faire l'inventaire et d'étudier certaines questions. Il est étonnant de voir tout ce qu'on peut accomplir une fois qu'on décide d'entreprendre la tâche. Toute l'information peut être communiquée aux comités pour donner aux membres un objectif à atteindre.

À titre de membre d'un CCC, vous devez accomplir certaines tâches, c.-à-d. rencontrer les directeurs d'établissement et les délinquants, assurer la liaison avec la collectivité. Que doit faire le comité avant de consulter la collectivité? Quelles sont vos ressources? Qui peut vous aider? Quelles mesures prenez-vous ou ne prenez-vous pas pour remplir le mandat?

4. Qu'est-ce qu'un plan sur les aspects de la vie (document)?

Le document est un outil de référence. Il fait état d'objectifs précis à atteindre dans une période d'un an. Il comprend des délais d'exécution, des responsabilités et un endroit pour indiquer si les tâches ont été accomplies. Il comprend aussi un endroit pour inscrire la façon dont les tâches ont été accomplies, la date à laquelle elles ont été accomplies et la personne qui les a accomplies? Ce document devrait être examiné à chaque année. Idéalement, à la fin de l'année, on examine le document pour voir les activités proposées et les tâches qui ont été accomplies. On examine aussi le plan avec la collaboration du comité pour déterminer si certains aspects sont toujours considérés comme des priorités. Après avoir examiné tout le document, vous pouvez établir à nouveau les priorités pour l'année puisqu'elles ne sont pas coulées dans le béton.

5. Par rapport au rôle des membres des CCC, quel genre d'activités devraient-ils envisager?

Conseils :

- Fournir une rétroaction à la CNLC sur la réinstallation d'un délinquant (il faut comprendre le processus de mise en liberté afin de comprendre le résultat). Un représentant de la CNLC (ou un employé du SCC) devrait participer aux réunions des comités pour expliquer le processus de mise en liberté.
- Fournir une rétroaction positive et négative sur les événements qui ont lieu dans la collectivité.
- Poser des questions afin de cerner les problèmes.

Sensibilisation :

- En apprendre davantage sur le processus de mise en liberté.
- Participer aux audiences de la CNLC, lorsque possible.
- Fournir des services de liaison avec la collectivité au moyen de forums.
- Maintenir un contact avec les groupes de soins de santé mentale.
- Participer à une formation sur les relations avec les médias.

Liaison :

- Travailler avec les partenaires communautaires.
- Participer aux forums d'engagement communautaire.
- Créer des liens avec la police, la collectivité, les aumôniers, les cercles de soutien, etc.
- Créer des partenariats avec d'autres membres de la collectivité.
- Rencontrer le personnel tous les mois pour communiquer des renseignements.
- Donner aux ALC un questionnaire afin d'obtenir leur rétroaction.
- Créer des relations avec le personnel et la collectivité.

Observation :

- Accompanyer un agent de police (co-patrouillage).
- Participer aux audiences de la CNLC, lorsque possible.
- Observer les opérations quotidiennes.
- Observer les événements graves et agir comme témoin.

(*S.V.P. noter la planification stratégique du atelier sur le prochaine page*)

Planification stratégique – 2004-2005
Du Atelier des bureaux de libération conditionnelle n° 1

2004-2005 OBJECTIFS	Résultat	Suivi par/ date du suivi
Objectif 1		
Sensibilisation (formation) a. Interaction du comité et de la collectivité avec : 1.1 Personnel	i) Exposé du personnel concernant les rôles et les responsabilités. ii) Journée avec un agent de police (co-patrouillage), une ou deux réunions par année (pendant l'heure du dîner pour qu'on puisse rencontrer les agents de police). iii) Sensibilisation du personnel aux rôles des CCC (dans la région du Québec, les CCC rencontrent les directeurs d'établissement et de district. Le personnel devrait aussi participer à ses rencontres afin de se tenir à jour sur les activités actuellement en cours).	Suivi par – ED
1.2 Délinquants	i) Sensibilisation des membres aux délinquants. ii) Exposition à différentes maisons de transition (endroit des réunions).	Suivi par CCC
Objectif 2		
Recrutement	i) Invités (juges, avocats, CNLC, etc.). ii) Exposés devant les organisations communautaires (cerner les groupes cibles). iii) Sensibilisation à ces méthodes et à l'incidence sur le SCC.	
Objectif 3		
1.3 Stratégie de communication publique	Sensibilisation aux CCC et au SCC – présentation d'atelier : i) Communiquer l'information essentielle ii) Informer les membres du comité d'événements actuellement en cours iii) Informer le personnel des événements actuellement en cours	Suivi par : ED et comité
Objectif 4		
Examen	Examiner les activités liées à la mission et au mandat commun	

Notes:

- P. Lemoyne suggère de participer aux consultations avec la police pour obtenir des renseignements sur la libération conditionnelle d'un délinquant (c.-à-d. le comité a refusé la libération conditionnelle). Le SCC impose une ordonnance de surveillance à

un libéré conditionnelle. Des membres du public se sont plaints au maire de la ville. Celui-ci menace de fermer les portes de la maison de transition. Pourquoi doit-il aller aussi loin? Lorsque tout le monde s'oppose à la libération d'un délinquant dans leur collectivité, pourquoi ne pas les libérer dans une autre collectivité? Que représentent les CCC?

- Questions concernant l'engagement communautaire et l'hébergement.
- Questions : Un délinquant ayant des besoins spéciaux (atteint de schizophrénie) exige un soutien accru. Cependant, l'agent responsable des soins de santé mentale ne voulait pas prendre le cas en question parce qu'il avait peur de connaître le contenu du dossier.
- On essaie de ramener les histoires qui se terminent bien.
- Il faudrait inviter des agents de police à participer aux réunions afin qu'ils apprennent à connaître les membres des CCC.
- On propose d'accompagner un agent de police (co-patrouille).
- Question intérimaire non résolue.
- Les CCC accordent beaucoup de valeur à cette relation.
- Il faut rencontrer les maires et les sensibiliser aux CCC.
- D. Gardiner demande: Devrait-on demander aux membres des CCC à observer des incidents critiques? Il faudrait indiquer dans les plans de communication si les membres des CCC désirent être avisés ou non (entente entre les membres et le directeur). Le personnel doit assurer la sécurité de toutes les personnes concernées. Les membres des CCC ne seraient pas placés dans une situation dangereuse.
- Si l'incident est assez important pour appeler le chef d'unité, il est assez important pour appeler les membres des CCC.
- Les membres des CCC devraient faire voir aux directeurs d'établissement qu'il est important de les aviser d'un incident. Le SCC devrait informer les membres des CCC lorsque l'incident a lieu ou lorsqu'un incident a eu lieu. Il devrait aussi leur fournir tous les renseignements aussitôt qu'ils sont disponibles. Ainsi, si les médias communiquent avec un membre d'un CCC, celui-ci peut fournir des renseignements sur l'incident.
- Les groupes communautaires reçoivent une formation d'une journée complète sur les relations avec les médias.
- Les membres des CCC devraient s'informer auprès des directeurs exécutifs sur la disponibilité de séances de formation et communiquer leur intérêt à y participer (dans le cadre du plan général). La formation sur les relations avec les médias est un élément obligatoire du processus de sensibilisation. Les médias demanderont aux membres des CCC de faire part de leurs opinions. Les membres des CCC doivent donc recevoir une formation adéquate. Après avoir reçu la formation, les membres pourraient s'attendre à donner des comptes rendus d'événements qu'ils ont témoignés.
- Programme d'engagement communautaire et de justice réparatrice (Peterborough) : on a suscité l'intérêt d'autres pays (É.-U. et Grande-Bretagne) – on a pu lire des articles de journaux sur la réinsertion sociale des délinquants.
- Si le SCC ne montre pas son côté de la médaille, le public ne connaîtra qu'un point de vue, soit celui des médias (p. ex. *Fifth Estate*). Le public croira donc que les délinquants sexuels ne peuvent être réhabilités.

- La formation sur les relations avec les médias est importante. Nous pouvons aussi tirer profit des médias. Il est essentiel de mettre en place une stratégie. Il est difficile de convaincre les médias. Si on a recours à un processus et des renseignements concrets, on peut réussir à toucher son auditoire. Il est important d'utiliser des faits lorsque l'on répond aux médias. Le SCC doit respecter la lettre de la loi en tout temps. Sinon, il pourrait contrevenir à la loi et susciter une réponse des médias. Sensibiliser les gens au processus d'établissement de la peine, c.-à-d. certains critères d'admissibilité à la libération d'office (LO).
- La LO, la semi-liberté (SL) et la date d'expiration du mandat (DEM). Certains délinquants sont mis en liberté à la DEM sans jamais avoir fait l'objet d'une surveillance.
- Si le SCC veut protéger le public, il devrait envisager des mises en liberté progressives. Le taux de récidive augmente lorsque les délinquants sont mis en liberté sans surveillance à la fin de leur peine.
- Premièrement, il faut présenter les faits. Ensuite, on peut fournir des renseignements supplémentaires. Philosophie actuellement en place.
- Fournir des statistiques. Au bureau de district d'Ottawa, le directeur est très ouvert. Le SCC est très satisfait des statistiques. 94 % des délinquants sont mis en liberté. Lorsque ces statistiques ont été rendues publiques et que le bureau est déménagé en face d'une école publique, les parents n'étaient pas contents. Ils ont donc rencontré le directeur de district en espérant de le convaincre de déménager le bureau. Cependant, les parents ont fait part au directeur de leurs préoccupations par rapport à la menace perçue.
- Comment le SCC compose-t-il avec les menaces perçues? Il faut faire preuve de prudence quant à la façon dont les gens interprètent les statistiques. Que peuvent faire les membres des CCC pour aider dans ce genre de situation? Dans cette situation, aucune consultation avec les membres de la collectivité ou les membres des CCC n'a eu lieu avant de déménager le bureau de libération conditionnelle. De plus, il y a cinq maisons de transition dans ce quartier. Une femme a affirmé qu'elle se sentait plus en sécurité à cause de la maison de transition l'autre côté de la rue. Mais elle insistait à faire déménager le bureau de libération conditionnelle.
- Comment faire face à de telles situations? Que le SCC décide ou non de déménager le bureau de libération conditionnelle n'est pas la question. Comment peut-on remédier à cette situation pendant que le bureau est situé à cet endroit?
- Dans un cas, un BBQ avait eu lieu à une maison de transition où on avait invité les habitants du quartier. Ceux-ci se préoccupaient de la menace que posent les délinquants qui habitent dans cette maison de transition. Les habitants du quartier ont été rassurés par la sécurité de la maison de transition puisqu'on procède à un filtrage avant de laisser entrer qui que ce soit.
- Question : La plupart des maisons de transition n'acceptent pas les pédophiles parce que les autres délinquants ne veulent pas vivre avec eux et en raison des préoccupations du public.

6. Comment les membres des CCC réussissent à joindre les gens, p. ex. les ex-détenus? Dans la plupart des établissements, on donne aux membres une trousse dans laquelle on explique comment rejoindre la population. Toutefois, dans la collectivité, les

membres veulent peut-être aider à sensibiliser la collectivité. Les séances dans les unités opérationnelles peuvent alors être utiles.

7. Combien de personnes ont rencontré tous les membres du personnel d'un bureau de libération conditionnelle? Les délinquants peuvent-ils présenter une demande pour devenir membre d'un CCC? Non, les délinquants qui purgent actuellement une peine peut être membres d'un CCC. Les délinquants devront se prêter à un contrôle de sécurité.

8. Contrat? Les employés du SCC ne peuvent pas faire partie d'un CCC puisqu'il s'agit d'un conflit d'intérêt.

9. Que font d'autres membres au sein de leur CCC?

Objectifs des CCC :

1. Faire en sorte que les membres des comités soient représentatifs de la population (sexe, âge);
2. Informer les autres;
3. Se familiariser avec le rôle des bureaux de libération conditionnelle, de la direction et des agents de libération conditionnelle, le milieu de travail, la clientèle et les difficultés professionnelles;
4. Informer les gens que les CCC existent, recruter des membres et organiser des séances d'information.

Les membres des CCC doivent pouvoir assurer la liaison et établir des contacts :

1. Premiers contacts.
 2. Communiquer avec les journaux afin de recruter et les informer des activités des CCC dans les régions.
- Région du Québec : Elle a les mêmes objectifs que la région de l'Ontario, mais les expériences diffèrent.
 - Pourquoi est-il important pour les CCC d'établir des contacts? Il est important de connaître leur orientation et les prochaines étapes.
 - Les CCC ne sont pas les seuls chargés du recrutement. Le SCC, notamment les directeurs d'établissement et de district, est responsable, selon la DC 023, d'assurer le recrutement des membres des CCC.
 - Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on recrute des membres des CCC. Il est important que les membres aient de bonnes relations au sein de la collectivité.
 - Les membres des CCC accordent une grande importance aux tâches. Ils doivent accroître l'intérêt public à se joindre aux CCC. Il est utile de fournir de l'information sur les CCC et de favoriser la bouche à oreille. Les exposés devant des groupes communautaires peuvent aussi aider à informer les gens (il faut s'assurer de connaître le public cible) et peuvent inciter les gens à vouloir obtenir de plus amples renseignements ou à participer.

10. Quelles activités concrètes ont entrepris d'autres CCC au Canada?

Des renseignements sélectifs seront publiés dans un journal local, p. ex. en quelle année la peine de mort a-t-elle été abolie? L'information peut créer un lien entre le SCC et la collectivité en ce qui a trait à la sensibilisation.

Il serait utile de créer un site Web des CCC afin que les membres puissent savoir ce que font les autres comités. Ce site constituerait un endroit central où les membres des CCC pourraient obtenir des renseignements liés aux CCC. Le SCC, en collaboration avec les CCC, élabore actuellement un site Web des CCC ainsi qu'un babillard où les membres pourront avoir accès à des renseignements pertinents.

À titre de membre d'un CCC, vous avez un rôle à jouer à l'égard de l'orientation. On prévoit ajouter une composante sur l'orientation aux CCC à la formation du personnel.

Il est aussi important d'examiner le processus. D'ici l'année prochaine, le CND et les CCC peuvent avoir de nouveaux objectifs qui pourraient faire des pressions sur le DE. À la fin de l'année, les objectifs seront examinés, et des changements pourraient être apportés. Le SCC doit assurer que les CCC respectent la DC 023. À la même date l'an prochain, il y aura encore plus de membres qu'il y en a actuellement. Un document formel indiquant les objectifs aiderait les comités à déterminer l'orientation de leur groupe.

G. Mitchell : À Hamilton, lorsqu'on mène une enquête, les CCC en sont avisés et peuvent influencer la façon dont le public perçoit un incident. Il devrait être obligatoire d'aviser les membres des CCC d'un incident lorsqu'il a lieu. De plus, un protocole de courtoisie devrait être en place, et les CCC peuvent aussi parler aux représentants syndicaux.

Documents à envoyer

- Communiquer aux membres des CCC les pratiques exemplaires de recrutement (stratégies de recrutement et pratiques exemplaires).

Groupe #6: Atelier des bureaux de libération conditionnelle n° 2 (salon C) :

Animatrice : D. Flauer

Rapporteur : M. Maltby

Participants :

A. Bass, CCC, bureau de district de l'Atlantique Sud

J. Belfie, CCC, bureau de libération conditionnelle du district intérieur

M. Bullock, CCC, bureau sectoriel de libération conditionnelle de Yellowknife

M. Cardinal, CCC, bureau de libération conditionnelle de Brandon

J.-P. Chalifoux, CCC, bureau sectoriel de libération conditionnelle de Ville-Marie

D. Cho, CCC, bureau sectoriel de libération conditionnelle de Toronto Ouest

R. Comeau, CCC, bureau sectoriel de libération conditionnelle de Bathurst
J. Gallagher, CCC, bureau sectoriel de libération conditionnelle de Fredericton
L. Glover, CCC, bureau de libération conditionnelle de Vancouver
P. Hazen, CCC, bureau sectoriel de libération conditionnelle de Parrtown/Saint John
D. Hudson, CCC, bureau de libération conditionnelle de district d'Ottawa
W. Janzen, CCC, bureau de libération conditionnelle de Kentville
C. Johnston, CCC, bureau de libération conditionnelle de Nanaimo
L. Laflamme, CCC, bureau sectoriel de libération conditionnelle de Laval
M. Moffatt, CCC, bureau de libération conditionnelle de Thunder Bay
U. Morris, CCC, bureau de libération conditionnelle de Prince George
F. Matteau, CCC, bureau de libération conditionnelle de Trois-Rivières
F. Mills, CCC, bureau de libération conditionnelle de Victoria
W. Moss, CCC, bureau de libération conditionnelle de North Battleford
A. Richer, CCC, bureau de libération conditionnelle de Langelier
W. Singleton, CCC, bureau de libération conditionnelle de Winnipeg
G. Straub, CCC, bureau de libération conditionnelle de Medicine Hat
A. Tuckwood, CCC, bureau de libération conditionnelle du Nord de l'Alberta/Centre Grierson
J. Warner, CCC, bureau de libération conditionnelle de Regina/CCC Oskana
C. Vandelac, CCC, bureau de libération conditionnelle de Hull
I. Young, CCC, bureau de libération conditionnelle de The Pas

Rôle(s) des membres des CCC :

Conseillers :

- Se concentrer sur les solutions plutôt que sur les explications.
- Poser des questions concernant les résultats et les résolutions.
- Habilitier les membres des CCC à agir en tant que conseillers.
- Les membres des CCC doivent être au courant des défis et les comprendre.
- Assurer la liaison pour veiller à ce que les conseils fournis tiennent compte de la situation dans son ensemble.
- Comprendre les procédures relatives à la prestation de conseils et le besoin de donner des conseils stratégiques.

Agents de liaison :

- Rédiger des lettres à l'intention des rédacteurs, etc.
- Assurer l'accessibilité, c.-à-d. lignes téléphoniques, Internet, etc.
- Assurer la liaison avec toutes les parties : le SCC, les délinquants, les organismes de services sociaux, les partenaires communautaires, les membres du public, les victimes et les municipalités/député provincial/membres de l'Assemblée législative
- Explorer et élargir les possibilités de liaison, notamment les forums, les expositions d'organismes et les visites aux organismes de services sociaux.
- Discuter de renseignements importants.
- Favoriser les partenariats.

Observateurs :

- Établir des liens avec les ERC, les organismes communautaires, les maisons de transition, et les CCC.
- Assister aux audiences de libération conditionnelle de la CNLC à titre d'observateur.
- Participer aux entrevues et aux réunions de gestion.
- Le SCC doit offrir la possibilité aux membres des CCC d'observer le personnel du SCC.
- Participation des CCC à l'observation d'un incident : suivis et mises à jour, être interrogés durant le processus d'enquête et tenus au courant des rapports sur les mesures prises, avant et après l'enquête, etc.
- Suivre les processus reliés aux délinquants.

Question : Financement**Objectifs et mesures à prendre :**

- Formation en matière d'enquête;
- Formation en matière d'observation;
- « Cerner » les attentes par rapport à l'observation.

Sources de préoccupation – Questions en suspens:

- Cartes professionnelles : doivent-elles contenir des renseignements personnels ou généraux?
 - Protocoles et lignes directrices en matière de sécurité à l'intention des membres des CCC.
 - Budget normalisé pour les CCC – devrait être inclus dans la politique du SCC sur les comités consultatifs de citoyens (DC 023).
 - Réduction du budget lié aux activités de réinsertion sociale – on a remarqué cette réduction lors de la présentation du RPP. Un membre d'un CCC a mentionné que parmi toutes les dépenses, seules celles liées à la réinsertion sociale ont été réduites.
 - Site Web – partage de renseignements (communication bilatérale entre les CCC et le SCC).
-

Souper Reconnaissance:

Samedi, le 27 novembre, les prix d'appréciation étaient donnés durant le souper de reconnaissance par S. Taylor, Président national des CCC et G. Meredith, ACCCE aux cinq membres des CCC pour leurs contributions, leadership, et dévouement aux CCC. Ils ont inclus: **Donna Gardiner** (CCC, bureau des libérations conditionnelles de St. John's), **Maurice Lavallée** (Président régional de la région du Québec), **Murray Lincoln** (CCC, bureau des libérations conditionnelles de Peterborough), **Larry Kelly** (CCC, établissement Edmonton pour les femmes), et **John Raymond** (Président régional de la région de la Pacifique).

Les biographies des gagnants:

Donna Gardiner

M^{me} Gardiner est un membre de longue date du Comité consultatif de citoyens (CCC) du district de Terre-Neuve et du Labrador (T.-N.-L.) et elle a été bénévole de l'aumônerie communautaire métropolitaine pendant de nombreuses années. Actuellement, M^{me} Gardiner est la présidente du Comité consultatif de citoyens et de l'aumônerie communautaire métropolitaine. Infirmière de profession, elle est titulaire d'un diplôme en sciences sociales. M^{me} Gardiner était une bénévole active pendant de nombreuses années et a travaillé avec des organisations œuvrant auprès des enfants handicapés. De plus, elle a été proposée comme lauréate du récent prix de distinction de la Justice réparatrice Ron Wiebe.

Maurice Lavallée

M. Lavallée est diplômé en pédagogie et détenteur d'une Maîtrise en administration publique. M. Lavallée a consacré sa carrière professionnelle à l'enseignement et à la direction de la Commission scolaire de la région de Lanaudière. Il s'est de plus impliqué au sein de multiples comités à raison sociale et culturelle au cours de sa vie (à titre d'exemple, mentionnons les Pavillons Jeunesse Joliette, les Caisses Populaires Desjardins de Joliette, le Festival international de Lanaudière, etc.). M. Lavallée est passionné d'histoire, de généalogie et de voyages.

Il est président du Comité consultatif de citoyens du pénitencier Joliette (femmes) depuis 1994, président régional des Comités consultatifs de citoyens du SCC, de la région du Québec, depuis novembre 2000 et vice-président du Comité de direction national des Comités consultatifs de citoyens, depuis novembre 2003.

Murray Lincoln

M. Lincoln a participé à la création du CCC du bureau de libération conditionnelle de Peterborough, dont il est toujours membre, en plus d'en être le président actuel. Au cours des cinq dernières années, le CCC a franchi de grands pas dans la collectivité en vue de changer les attitudes, de partager de nouvelles idées et d'appuyer des ex-délinquants et des victimes d'actes criminels. Grâce au travail du CCC, on a pu mettre en place l'initiative de justice réparatrice à Peterborough. Cette initiative a permis la création d'un grand nombre de nouveaux partenariats auxquels participent conjointement des agents de libération conditionnelle, l'aumônerie communautaire et la police.

M. Lincoln a commencé à travailler activement à titre de bénévole auprès de différents établissements correctionnels en 1968. Depuis ce temps, il a offert une contribution à l'Ontario, à la Saskatchewan et à Hong Kong dans le cadre de programmes axés sur

l'animation à l'intention des délinquants, en plus d'aider à la réinsertion sociale des ex-délinquants.

Larry Kelly

M. Larry Kelly assume le rôle de président du CCC de l'ÉEF depuis environ cinq ans. Il est ingénieur et directeur général de la Trinity Electronics Systems Limited, une compagnie qui effectue la conception et la fabrication d'équipement électronique sur commande. Sa compagnie est située dans le parc industriel, qui entoure maintenant les terrains de l'ÉEF, et emploie des détenus et des anciens détenus depuis un certain nombre d'années. De plus, M. Kelly est membre de la West Edmonton Business Association

John Raymond

M. Raymond assume le rôle de président régional des Comités consultatifs de citoyens du SCC, de la région de la Pacifique depuis trois années et son dévouement et énergie sans arrête ont re-vitalisé le programme CCC dans la région. Son engagement personnel à l'excellence en des services correctionnels et à la dialogue ouverte avec les communautés a assisté SCC dans la région Pacifique a rencontré les objectifs de améliorer les relations communautaires. Aussi, comme co-président actuel du CCC du bureau de libération conditionnelle de Vancouver, M. Raymond dépense une énergie infatigable afin de réaliser le mandat du bureau d'engager la communauté dans les questions de SCC. En plus, Mr. Raymond est un bénévole avec le Kettle Society de Vancouver.

Présentation-« Établir un lien avec la collectivité : traiter avec les médias »

(Penthouse A et B) :

Animateurs : Michèle Pilon-Santilli et Daniel Daignault

Les membres des CCC devraient identifier le président régional qu'ils aimeraient voir désigner comme porte-parole. Les membres des CCC aident le SCC dans la collectivité; les membres ont d'ailleurs fait un travail formidable récemment en Ontario et en Colombie-Britannique. Les Canadiens doivent connaître le rôle des CCC. Il est nécessaire que les CCC collaborent étroitement avec les services de communications régionaux et nationaux du SCC. Il faut également entretenir des relations proactives avec les médias, sensibiliser le public et favoriser une meilleure compréhension.

Les participants sont informés que les Relations avec les médias réaliseront une analyse média des coupures de presse et la communiqueront aux CCC. Pour le prochain exercice, les Relations avec les médias ont demandé un financement pour offrir une formation sur les médias aux partenaires du SCC à l'échelle du Canada. Il y aura également des cours régionaux pour le personnel, et deux places seront réservées aux membres des CCC de

chaque région. De plus, un guide sur les médias sera fourni aux membres des CCC et des ressources seront mises à leur disposition, notamment des info-capsules et des questions et réponses. Les coordinateurs régionaux et les gestionnaires régionaux des Communications peuvent également fournir une assistance à cet égard.

Les journalistes estiment qu'ils : ont un esprit critique; sont impartiaux; sont des gardiens de la société; sont des professionnels; visent à informer ou à divertir; et composent avec de nombreuses échéances.

Un bon journalisme expose le point de vue des deux parties concernées.

Les attentes – besoins des médias: accès; sources crédibles; informations fiables; et les réponses promptes (le même jour).

Besoins des membres des CCC par rapport aux médias : traitement équitable; couverture précise; et approche conforme à l'éthique et à l'intérêt public.

Éthique : enregistrement d'entrevues à votre insu – prenez garde!; ne pas vous permettre de voir le reportage complet avant sa publication; et les journalistes ne divulguent pas qui ils ont interrogé ou qui ils interrogeront.

Compréhension de ce que recherchent les médias :

- réponses aux questions suivantes : qui, quoi, quand, où, pourquoi, comment et combien;
- informations faciles à comprendre;
- données simplifiées;
- quelque chose de nouveau et de pertinent;
- quelque chose d'important et d'intéressant.

Caractéristiques d'un bon reportage sont les citations intéressantes; les éléments visuels et sonores de qualité; et un aspect humain. Les nouvelles ne doivent pas nécessairement être mauvaises et répondez dans vos propres mots et ne répétez pas les questions du journaliste.

Les nouvelles :

- « Le sang fait la une. »
- drames et conflits;
- scandale ou mauvaise conduite mettant en cause des fonctionnaires;
- gaffes ou erreurs (mise en œuvre de programmes);
- acte malveillant ou négligence involontaire;
- incohérence dans les messages.

La plus importante source d'informations pour les médias est les médias eux-mêmes – fil de presse.

- Les médias présentent de plus en plus de demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

- Sites Web.
- « Enveloppes brunes » – envoyées par le personnel.

Radio : rapide, flexible, régionale et habituellement en direct. Radio-Canada dispose de plus de temps et de ressources que les autres stations.

Télévision: première source d'information – « clips sonores »; ça exerce une forte influence; c'est superficielle; et diffuse 24 heures par jour, 7 jours par semaine (pour ceux qui sont avides de contenu).

Journaux: leaders en matière d'information et meilleur journalisme – moins vrai maintenant – plus généralistes. Ils donnent des reportages en profondeur et les politiques éditoriales. Aussi, il y a des grandes salles de presse.

Internet: embryonnaire; de plus en plus populaire; un outil de recherche puissant; et un outil de travail.

Un bon porte-parole est accessible; prompt; informé; honnête; fiable; et digne de confiance.

Avant l'entrevue – l'entente :

- êtes-vous la personne appropriée?;
- le sujet; les limites; et le format....c'est une question de contrôle.

L'entrevue :

L'objectif du journaliste : obtenir de l'information et peut-être un peu plus ...

L'objectif du porte-parole : expliquer, préciser et transmettre un message et jamais plus.

Rappel : Les déclarations officielles n'existent pas. Présumez toujours que tous vos propos sont officiellement enregistrés – faites attention.

Objet de vos propos : corriger une perception erronée; sensibiliser davantage; fournir de l'information; expliquer une situation; et souligner une réalisation, etc.

Formulation de vos messages: Soyez clair et concis – vous n'avez que 10 secondes – et utilisez un vocabulaire simple et des exemples clairs. Un bon message énonce des faits, clarifie des questions et justifie des décisions ou des actions, etc. Votre message doit demeurer dans votre « périmètre de sécurité » et n'énoncez que les faits relatifs à votre domaine d'expertise et votre champ de compétence.

Caractéristiques des citations efficaces dans les médias : colorées et contenir les chiffres simples; les faits surprenants; les comparaisons; les exemples; et les figures de style originales.

Préparation – formats :

- nouvelles/actualités – non recommandé;
- le direct par opposition à l'enregistrement – l'enregistrement est une meilleure option;
- entrevues téléphoniques;
- position debout, studio ou studio avec d'autres invités (non recommandé);
- mêlées de presse;
- doublex – endroit éloigné.

L'entrevue :

- **réactive** – se contenter de répondre aux questions du journaliste.
- **proactive** – se servir des questions du journaliste pour communiquer ses propres messages proactifs (dans la mesure du possible, les réponses devraient viser à transmettre un message).

Maîtrise de l'entrevue avec les médias :

- ne dites jamais « pas de commentaires »;
- réponses simples et directes;
- répondez seulement aux questions posées, puis taisez-vous;
- évitez les interruptions;
- ne répétez pas un commentaire négatif;
- soyez positif;
- parlez à l'animateur, mais ne participez pas à un débat avec le public – émotif!

Clés du succès :

- connaissance approfondie de la question;
 - s'en tenir aux faits;
 - écouter attentivement;
 - éviter les pièges et les questions hypothétiques;
 - être sincère et honnête – passion;
 - penser comme un journaliste;
 - humaniser ses propos;
 - être poli, positif et communicatif;
 - ne jamais être hostile ou sur la défensive;
 - ne jamais mentir ni improviser!
-

Mot de la fin

En ce mot de la fin, S. Taylor a remercié les délégués pour leur participation et travaux durant la Conférence. En addition, il a exprimé l'espoir que les participants ont pensé qu'il étaient fournis avec une mixte bonne de l'information et spécialisation et qu'ils ont eu l'occasion de partager leur expériences entre eux-mêmes. S. Taylor a remercié l'engagement des citoyens (H. Friel, C. Allen, S. Cuff, E. Desnoyers, C. Cloutier, et L. Saucier) pour leurs efforts et assistance en l'organisation de la Conférence de cette année. Finalement, S. Taylor a souhaité les délégués un bon voyage de retour à la maison.

Les participants:

Membres du Comité national de direction (CND) :

Sean Taylor, Président national
Theresa Halfkenny, Présidente régionale de l'Atlantique
Maurice Lavallée, Président régional du Québec et vice-Président
Jim Bradfield, Président régional de l'Ontario
Dorthe Flauer, Présidente régionale des Prairies
John Raymond, Président régional de la Pacifique

Coordonnatrices régionales des CCC (SCC):

Simonne Poirier, région de l'Atlantique
Sophie Lemire and Sylvie Brunet- Lusignan, région du Québec
Janis Grant (sortant), région de l'Ontario
Julie Travers (arrivant), région de l'Ontario
Carole Cuthbert, région des Prairies
Debbie Lemay, région de la Pacifique

Coordonnatrices régionales des CCC (SCC):

Helen Friel, Directrice, la division de l'engagement des citoyens
Chantal Allen, agente de projet, la division de l'engagement des citoyens
Suzanne Cuff, agente de projet, la division de l'engagement des citoyens

Délégués des CCC:

REGION DE L'ATLANTIQUE

Comeau, Roland, CCC, bureau de libération conditionnelle de Bathurst
Gallagher, James, CCC, bureau de libération conditionnelle de Fredericton
Gardiner, Donna, CCC, bureau de libération conditionnelle de St. John's
Hallihan, Robert, CCC, établissement de l'Atlantique
Hazen, Peter, CCC, bureau de libération conditionnelle de Parrtown
Janzen, Wilma, CCC, bureau de libération conditionnelle de Kentville
Joiner, Peggy, CCC, établissement Nova pour les femmes
Joiner, Ronald, CCC, bureau de libération conditionnelle de Truro
Leonardi, Louise, CCC, établissement Westmorland
Lerch, Marilyn, CCC, établissement Dorchester
MacMullin, Michael, CCC, bureau de libération conditionnelle de Sydney
Malick, Anne, CCC, établissement Nova pour les femmes
Morris, James, CCC, établissement Springhill

REGION DU QUEBEC

Bernier, Jocelyn, CCC, établissement Archambault
Brudelle, Huguette, CCC, établissement Montée St.-François

Chalifoux, Jean-Pierre, CCC, bureau de libération conditionnelle de Ville-Marie
Cimon, Lucien, CCC, bureau de libération conditionnelle de Rimouski
Dessureault, Roger, CCC, établissement Donnacona
Garon, Bertrand, CCC, bureau de libération conditionnelle d'Estrie
Gascon, Diane, CCC, bureau de libération conditionnelle de Laurentides
Labelle, Jean-Paul, CCC, établissement Ste-Anne-des-Plaines
Laflamme, Luc, CCC, bureau de libération conditionnelle de Laval
Lafranchise, Gaston, CCC, établissement Leclerc
Lemoyne, Pierre, CCC, bureau de libération conditionnelle de Longueuil
Martel, Raynald, CCC, établissement Donnacona
Martin, Hélène, CCC, bureau de libération conditionnelle de Chichoutimi
Matteau, François, CCC, bureau de libération conditionnelle de Trois- Rivières
Painchaud, Jocelyn, CCC, établissement La Macaza
Pellerin, France, CCC, bureau de libération conditionnelle de Lanaudière
Picard, Liette, CCC, établissement Cowansville
Poirier, Yvon, CCC, établissement Joliette
Richer, Alain, CCC, bureau de libération conditionnelle de Langlier
Turgeon, Renaud, CCC, établissement Port-Cartier
Van Bronswyk, Kathy, CCC, centre régional de réception
Vandelac, Claude, CCC, bureau de libération conditionnelle de Hull

REGION DE L' ONTARIO

Beeman, Michael, CCC, établissement Bath
Cassie, Josephine, CCC, bureau de libération conditionnelle du district d'Ottawa
Cho, Daniel, CCC, bureau de libération conditionnelle de Toronto ouest
Davies, Florence, CCC, centre régional de formation
Grizzle, Stanley E., CCC, établissement Warkworth
Holden, David, CCC, la maison d'Isabel McNeil
Hoogerbrugge, Arie, CCC, bureau de libération conditionnelle de Hamilton
Howarth, Audrey, CCC, établissement Collins Bay
Hudson, Dick, CCC, bureau de libération conditionnelle du district d' Ottawa
Lawrence, Marilyn, CCC, établissement Frontenac
Lincoln, Murray, CCC, bureau de libération conditionnelle de Hamilton
Little, Patricia, CCC, établissement Millhaven
Mitchell, Grant, CCC, établissement Pittsburgh
Mitchell, Sharon, CCC, pénitencier de Kingston
Quigley, Edward, CCC, bureau de libération conditionnelle de London
Schlichter, Deborah, CCC, établissement Grand Valley

REGION DES PRAIRIES

Bass, Averil, CCC, bureau de libération conditionnelle du district d' Alberta du sud
Bergos, Dorothe, CCC, établissement Drumheller
Blanchard, Raymond, CCC, pavillon des resourcement Willow Creek
Buffalo, Kirk, CCC, Centre Pê Sâkâstêw
Bullock, Marlo, CCC, bureau de libération conditionnelle de Yellowknife
Cardinal, Michael, CCC, bureau de libération conditionnelle de Brandon

Desjarlais, Lenard, CCC, établissement Edmonton
Friesen, Lewis, CCC, bureau de libération conditionnelle de Lethbridge
Huffman, Thomas, CCC, établissement Stony Mountain
Kelly, Larry, CCC, établissement Edmonton pour les femmes
Makuto, Moffatt, CCC, bureau de libération conditionnelle de Thunder Bay
Moss, Wayne, CCC, bureau de libération conditionnelle de Battleford du nord
Nainaar, Marge, CCC, pénitencier de Saskatchewan, établissement de Riverbend et du bureau de libération conditionnelle de Prince Albert
Pennycuick, Ron, CCC, établissement Rockwood
Singleton, Wendy, CCC, bureau de libération conditionnelle de Winnipeg
Straub, Gary, CCC, bureau de libération conditionnelle de Medicine Hat
Stephenson, Mary, CCC, établissement Grande Cache
Stonechild, Carrie, CCC, pavillon de resourcement d'Okimaw Ohci
Szaros, Bill, CCC, établissement Bowden et du bureau de libération conditionnelle de Red Deer
Tuckwood, Amy, CCC, centre Grierson et du bureau de libération conditionnelle d'Alberta du nord
Warner, Jim, CCC, bureau de libération conditionnelle de Regina et le centre communautaire correctionnel d'Oskana
Wright, Karen, CCC, centre psychiatrique régional
Young, Irene, CCC, bureau de libération conditionnelle The Pas

REGION DE LA PACIFIQUE

Badhesha, Dharni, CCC, établissement de la vallée Fraser pour les femmes
Beaumont, Curtis, CCC, établissement Mission
Belfie, John, CCC, bureau de libération conditionnelle de Vernon
Gibbard, Kathleen, CCC, établissement Kent
Glover, Laura, CCC, bureau de libération conditionnelle de Vancouver
Holmberg, David, CCC, établissement Matsqui
Johnston, Colleen, CCC, bureau de libération conditionnelle de Nanaimo
Magnuson, Curtis, CCC, établissement Pacifique
Mills, Frederick, CCC, bureau de libération conditionnelle de Victoria
Mitchell, Geoffrey (Bob), CCC, établissement William Head
Morris, Ursula, CCC, bureau de libération conditionnelle de Prince George
Penner, Pete, CCC, bureau de libération conditionnelle de la vallée Fraser
Peters, Boyd, CCC, établissement Kwikwexwelp
Robertson, George, CCC, établissement Mountain

SCC

Bellan, Kahla, étudiante et bénévole, AC
Bentenuto, Luciano, gestionnaire national de projet, la direction de la sécurité, AC
Brisebois, Suzanne, gestionnaire principale de projet, la réinsertion sociale, AC
Cloutier, Christine, Directrice générale, la direction de l'engagement des citoyens et les initiatives communautaires, AC
Delveaux, Kendra, bénévole, la direction des recherches, AC

Desnoyers, Edith, étudiante et Coordonnatrice des opérations logistiques de la Conférence, la division de l'engagement des citoyens, AC
Dubé, Brigitte, directrice, centre régional de réception, région du Québec
Gillis, Christa, gestionnaire des recherches, le secteur de la assurance de rendement, AC
Head, Don, Commissaire par intérim, AC
Maltby, Marty, agent de projet et bénévole, les initiatives communautaires, AC
McDonough, Jodi, agente de projet et bénévole, les initiatives communautaires, AC
McLaughlin, Marena, Sous-commissaire, région de l'Atlantique
Meredith, Greg, commissaire adjoint, la secteur des Communications et l'engagement des citoyens
Pilon-Santilli, Michele, Director, Media Relations Division, NHQ
Saucier, Line, Administrative Assistant and Volunteer, Citizen Engagement Community Initiatives Branch, NHQ
Staubi, William, Director General, Restorative Justice and Dispute Resolution Branch, NHQ

SPPCC :

Mary Campbell, A/Director General, Corrections Directorate

Les Partenaires Communautaires, Animateurs, et Bénévoles :

Beemans, Marie, Association des services réhabilitations sociales du Québec
Daignault, Daniel, agent contractuel
Farrell, Ryan, étudiant et bénévole
Lagarde, François, agent contractuel
Mahaffy, Jim, AINCJ
Bureau de l'Enquêteur correctionnel
Pate, Kim, Directrice Exécutive, l'Association Canadienne des Sociétés d'Elizabeth Fry
White, Elizabeth, Directrice Exécutive, Société St-Léonard du Canada

L'Information supplémentaire:

Pour l'information supplémentaire au sujet du rapport ou les comité consultatifs des citoyens, veuillez communiquer avec le bureau du SCC relevant dans votre région.

L'administration centrale

La direction de l'engagement des citoyens et les initiatives communautaires
La Secteur des communications et l'engagement des citoyens

Le service correctionnel du Canada
340, rue Laurier ouest, 3^{ème} étage

Ottawa (Ontario)

K1A 0P9

Tél: 613- 996-8508 ou 613-992-8390

Courriel: cuffsc@csc-scc.gc.ca ou allench@csc-scc.gc.ca

Site Web: http://www.csc-scc.gc.ca/text/partners_e.shtml

Bureaux des administrations régionales

Atlantique

1045, rue Main, 2^{ème} étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Téléphone: (506) 851-6313
Télécopieur: (506) 851-2418

Prairies

2313, Place Hanselman
C.P. 9223
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 3X5
Téléphone: (306) 975-4850
Télécopieur: (306) 975-8684

Québec

3, Place Laval, 2^{ème} étage
Laval (Québec)
H7N 1A2
Téléphone: (450) 967-3333
Télécopieur: (450) 967-3326

Pacifique

32560, avenue Simon, 2^{ème} étage
C.P. 4500
Abbotsford (C-B)
V2T 5L7
Téléphone : (604) 870-2501
Télécopieur: (604) 870-2430

Ontario

440, rue King ouest
C.P. 1174
Kingston (Ontario)
K7L 4Y8
Téléphone: (613) 545-8211
Télécopieur: (613) 545-8684